



RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix et la qualité du traitement des déchets ménagers



Sommaire



Présentation du SYMEVAD



Equipements existants et en projet



Bilan technique et tonnages



Prévention



Bilan financier

Présentation du SYMEVAD



Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au **SYndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets** au 1er janvier 2007.

LE TERRITOIRE DU SYMEVAD



Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD qu'au 1^{er} janvier 2018, soit 11 448 hab supplémentaires

La compétence « haut de quai » des déchèteries de la CAD a été transférée au SYMEVAD le 1^{er} avril 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 320 827 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

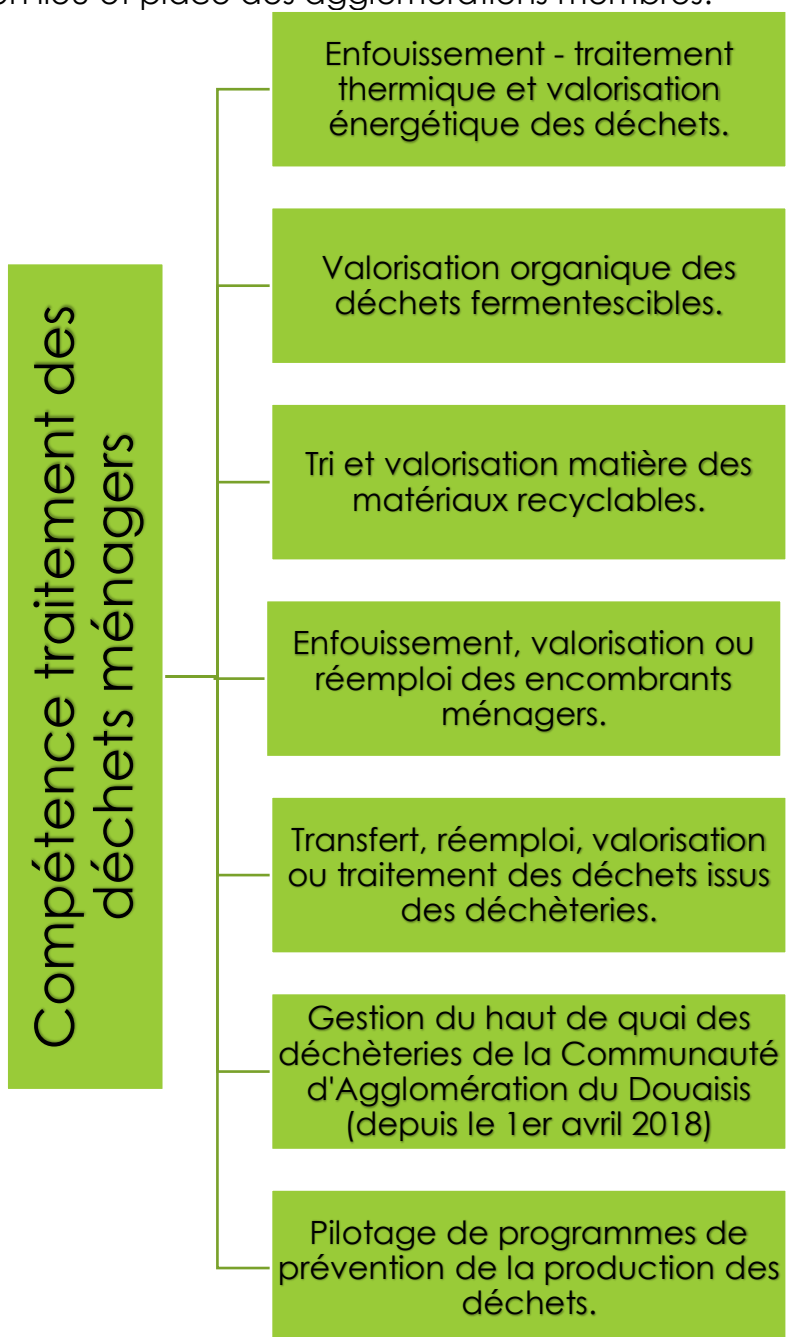
Population INSEE Totale 2018	
CAD	151 924
CAHC	126 626
CC OSARTIS MARQUION	42 277
TOTAL	320 827

Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et Développement Durable.



Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



Activités principales



La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.



L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.



La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le bureau Syndical présidés par Martial VANDEWOESTYNE.



Monsieur VANDEWOESTYNE est Président du SYMEVAD depuis sa création.

Il est 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en charge :

- des déchets,
- de l'Énergie (consommation, énergies renouvelables, thermographie, Plan climat énergie territorial, CEE),
- de l'Environnement (bruit air, risques technologiques),
- du Développement durable.

Il est Maire de la ville de Lambres-lez-Douai.

Comité Syndical



50 membres : 25 titulaires, 25 suppléants.



Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.



6 Comités syndicaux ont eu lieu en 2018.



70 délibérations actées sur l'exercice 2018.

Bureau Syndical



8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.



Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD et prépare les dossiers à présenter au Comité.



8 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2018.



10 décisions du bureau a été actée en 2018.

Evolutions 2018

01/04/2018

Prise de compétence par le SYMEVAD "gestion du haut de quai des déchèteries de la CAD" avec transfert des personnels concernés au SYMEVAD :

1 responsable de service (cat A)

1 gestionnaire (cat B)

1 référent (cat C)

15 gardiens (cat C)

01/09/2018 : 1 renfort au service comptabilité (cat C)

01/12/2018 : Modification de l'organigramme avec création de 2 nouveaux services "déchèteries/ressourceries" et "prévention/animation"

L'équipe administrative et technique

Missions des services

→ **Le service Exploitation** gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ **Le service « déchèteries »** gère l'activité du « haut de quai » des déchèteries de la CAD et en particulier la gestion des personnels en régie

→ **Le service Développement** pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ **Le service Prévention des Déchets** est chargé de piloter l'ensemble des opérations de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi.

→ **Le service Juridique** a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus.

→ **Le service Comptabilité** se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ **Le service Communication** réalise les opérations de communication du Syndicat.

→ **Le service Intendance** se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des locaux du SYMEVAD et du centre de tri.

Equipements existants



Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

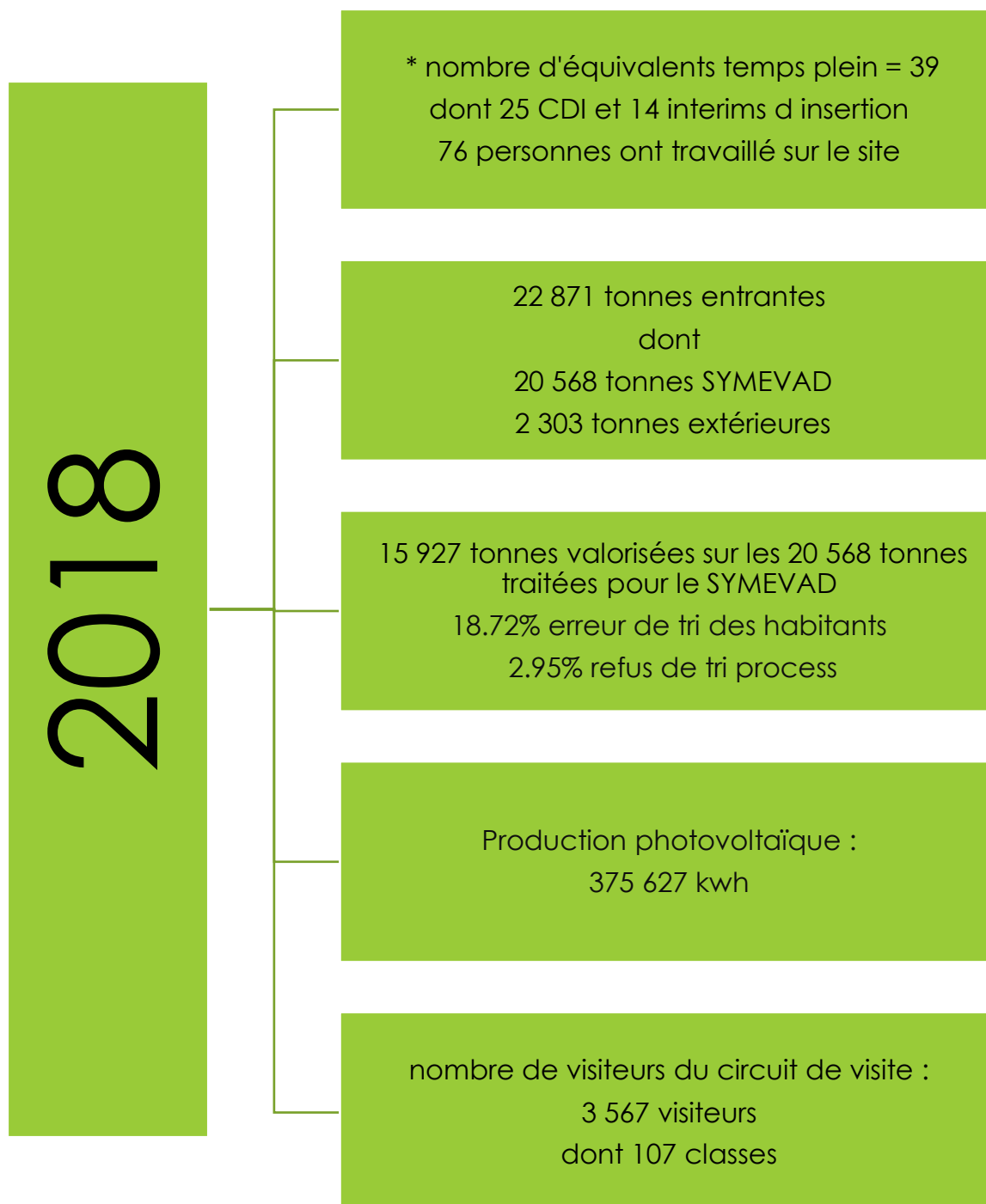
Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 30 000 tonnes par an.

En 2018 le centre de tri a reçu 22 871 tonnes de déchets.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche Haute Qualité Environnementale,
- ✓ Label Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC),
- ✓ Mise en œuvre d'un pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire,
- ✓ Propreté du site,
- ✓ Confort des postes de travail,
- ✓ Performance et automatisation du process,
- ✓ Coût de tri optimisé et maîtrisé.



Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

Le 18 mars 2018, le SYMEVAD a mis en service une nouvelle unité de traitement de déchets ménagers : le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implantée sur la commune de Vitry en Artois, sur les friches d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale, cette unité vient en remplacement du centre de compostage de Sin le Noble devenu obsolète.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produira annuellement près de 12 000 tonnes de compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et 5 000 tonnes de bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.

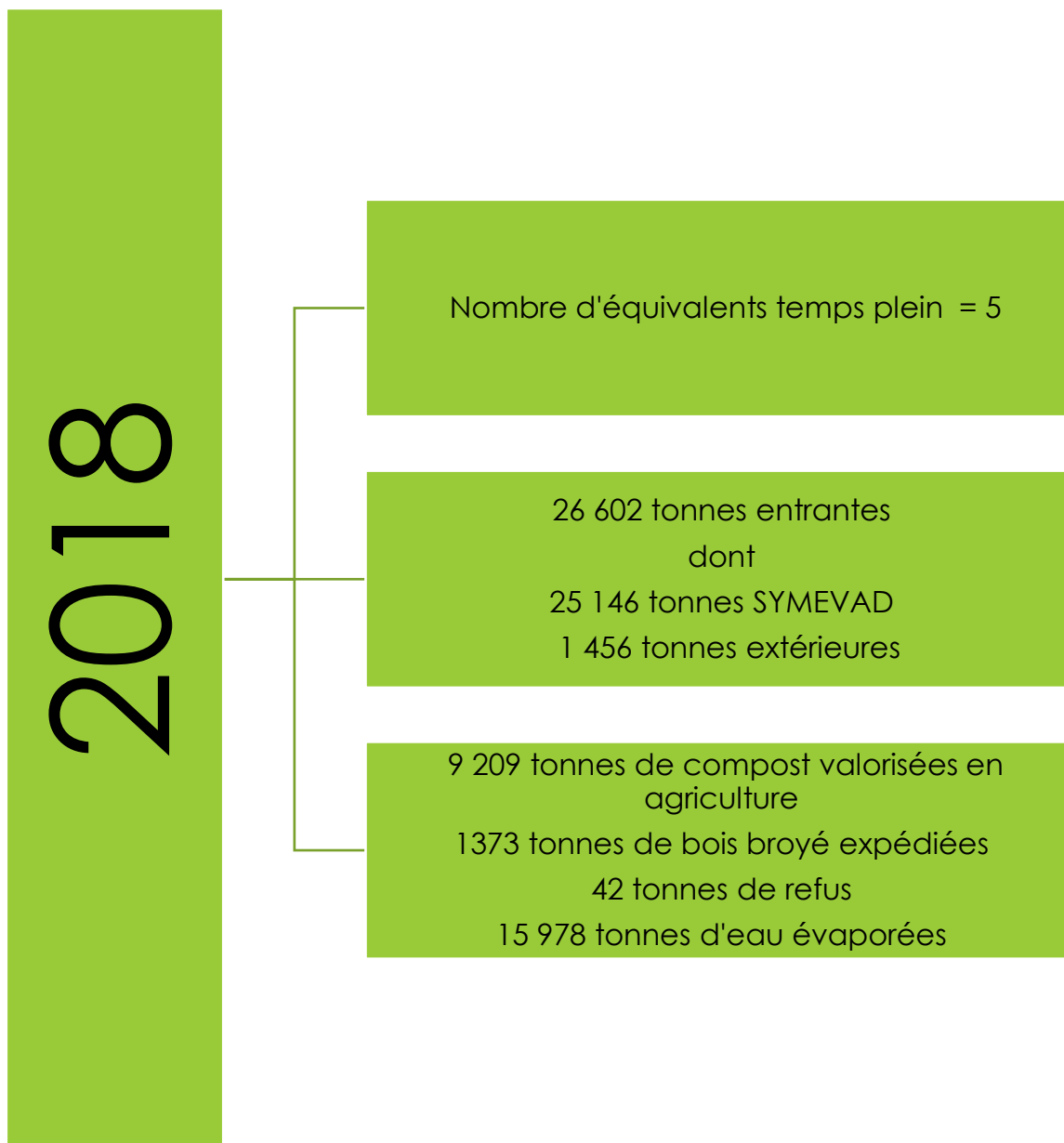
Le site a une surface de 4,7 et il emploie 5 personnes.

Il s'agit d'une reconversion exemplaire pour une friche :

- Béton de l'ancienne piste d'aviation réutilisé in situ pour la création d'un chemin de desserte agricole
- Amenée des réseaux : assainissement, électricité, eau potable et télécom
- Intégration paysagère et architecturale
- Installation photovoltaïque en toiture avec production d'électricité autoconsommée
- Gestion des eaux : Infiltration des eaux pluviales de toiture par des noues enherbées, réutilisation des eaux de pluie, pré-traitement des eaux souillées par des lits filtrants plantés de roseaux.

L'investissement global est de 9 millions d'€HT.







La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie voisine le siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une seconde vie aux objets et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

Un magasin à Evin, un deuxième à Drocourt et le dernier à Hénin Beaumont assurent la vente des objets après contrôle et réparation.

L'association Dynamique Insertion Emploi, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2018, 74% des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

L'unité, construite sur une friche industrielle, chauffe son eau par panneau thermique solaire et chaudière à pellet.

L'eau de pluie récupérée est utilisée pour les toilettes et le banc de test machines à laver

2018

Nombre d'équivalents temps plein : 41
dont 8 CDI et 48 postes en insertion.
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 87

2 797 tonnes entrantes.

Magasin :
23 156 acheteurs
58 058 objets vendus
152 tonnes revendues.

2 246 tonnes recyclées.

nombre de visiteurs du circuit de visite : 1 330.



L'unité Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME)

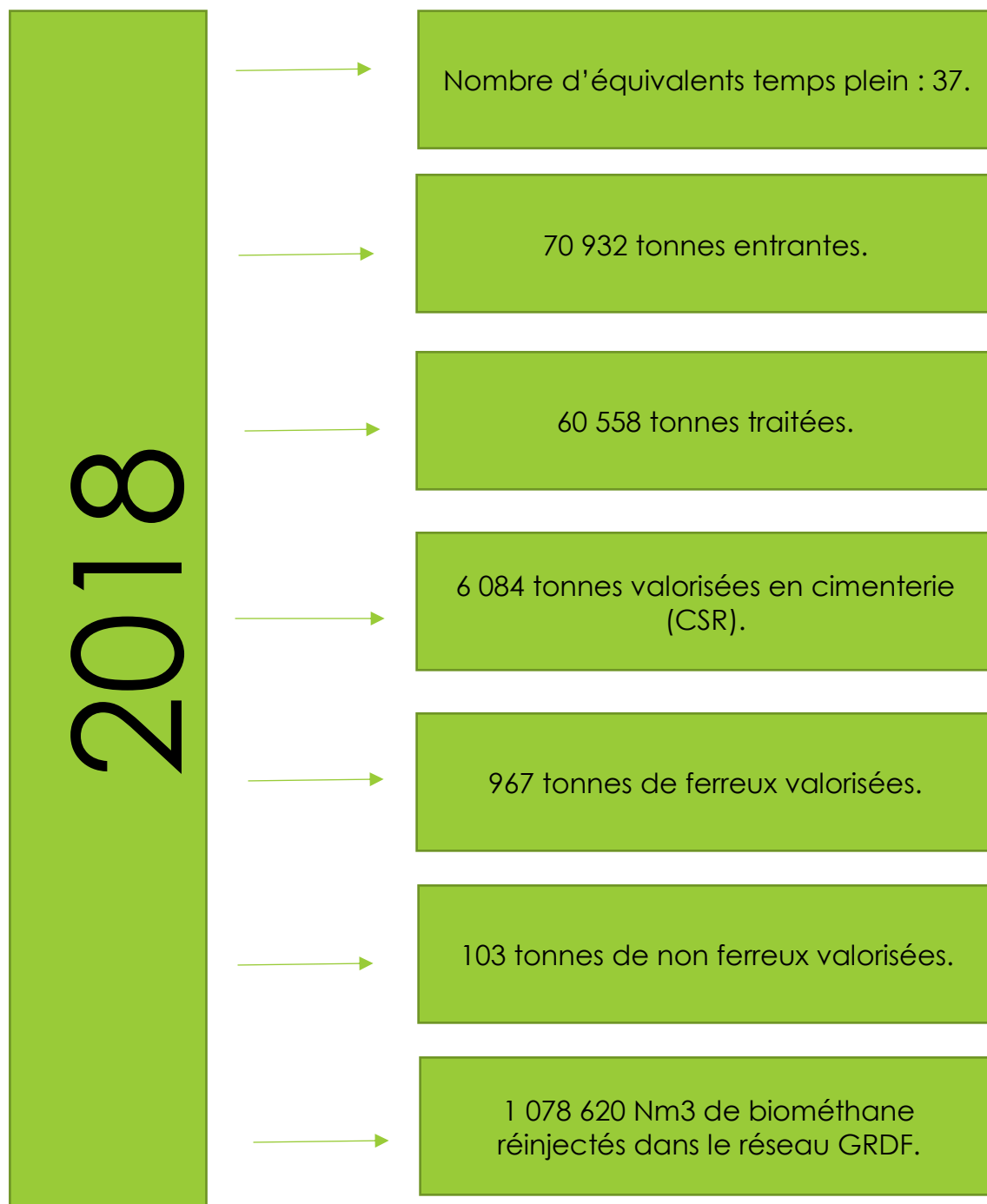
L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013. Cette unité moderne et innovante reste à ce jour unique en France (seconde en Europe).

Avec un achèvement de sa construction en 2015 et une mise en service industrielle en 2016, l'unité TVME a atteint, en 2018, un régime de croisière tout en poursuivant l'atteinte de ses performances nominales.

Elle traite les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin Carvin et de la Communauté de Communes d'Osartis Marquion ainsi que les refus de tri en provenance du centre de tri d'Evin Malmaison.

Elle transforme les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisés par les cimenteries en remplacement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole)
- du biométhane réinjecté dans le réseau de gaz de ville





Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 12 déchèteries :

- 4 déchèteries sur la **CA du Douaisis** :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la **CA Hénin-Carvin** :

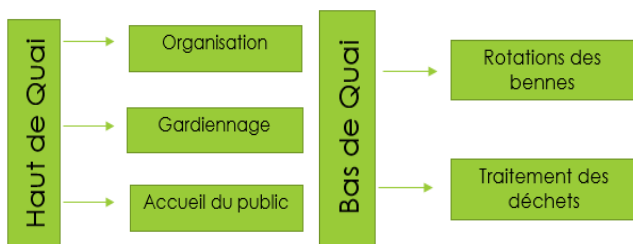
- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

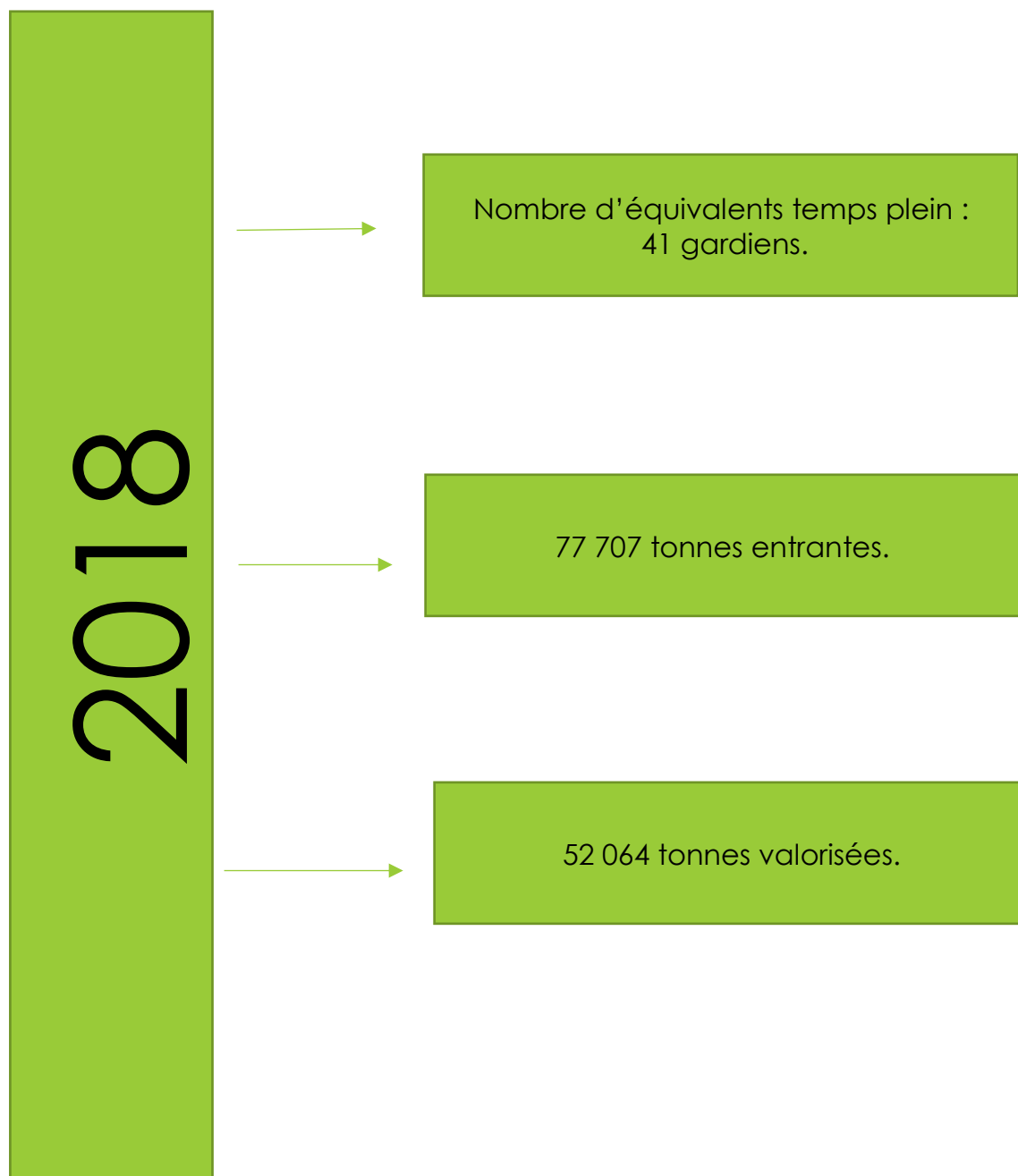
- 4 déchèteries sur la **CC Osartis-Marquion** :

- Baralle (depuis le 1^{er} janvier)
- Biache Saint Vaast,
- Brebières,
- Vis en Artois.

L'activité « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence de la CAHC et d'Osartis-Marquion et du Symevad pour les déchèteries de la CAD depuis les 1^{er} avril 2018
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries





Equipement en cessation d'activité

Le centre de valorisation organique (CVO) de Sin le Noble

Il a été créé en 1971 sur un terrain au nord du centre-ville de SIN LE NOBLE.

L'équipement était dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 25 000 tonnes de déchets verts par an.

Il n'était pas en capacité de traiter la totalité du gisement de déchets verts issu de l'ensemble du territoire.

Le SYMEVAD a donc fermé le centre de Sin le Noble mi-mars et créé celui de Vitry en Artois mieux adapté aux besoins du territoire.

L'ensemble du personnel a été muté sur la nouvelle plateforme de Vitry en Artois.

1 839 tonnes ont été traitées sur le site avant sa fermeture définitive le 16 mars (apports des dernières tonnes).



Bilan technique et tonnages

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

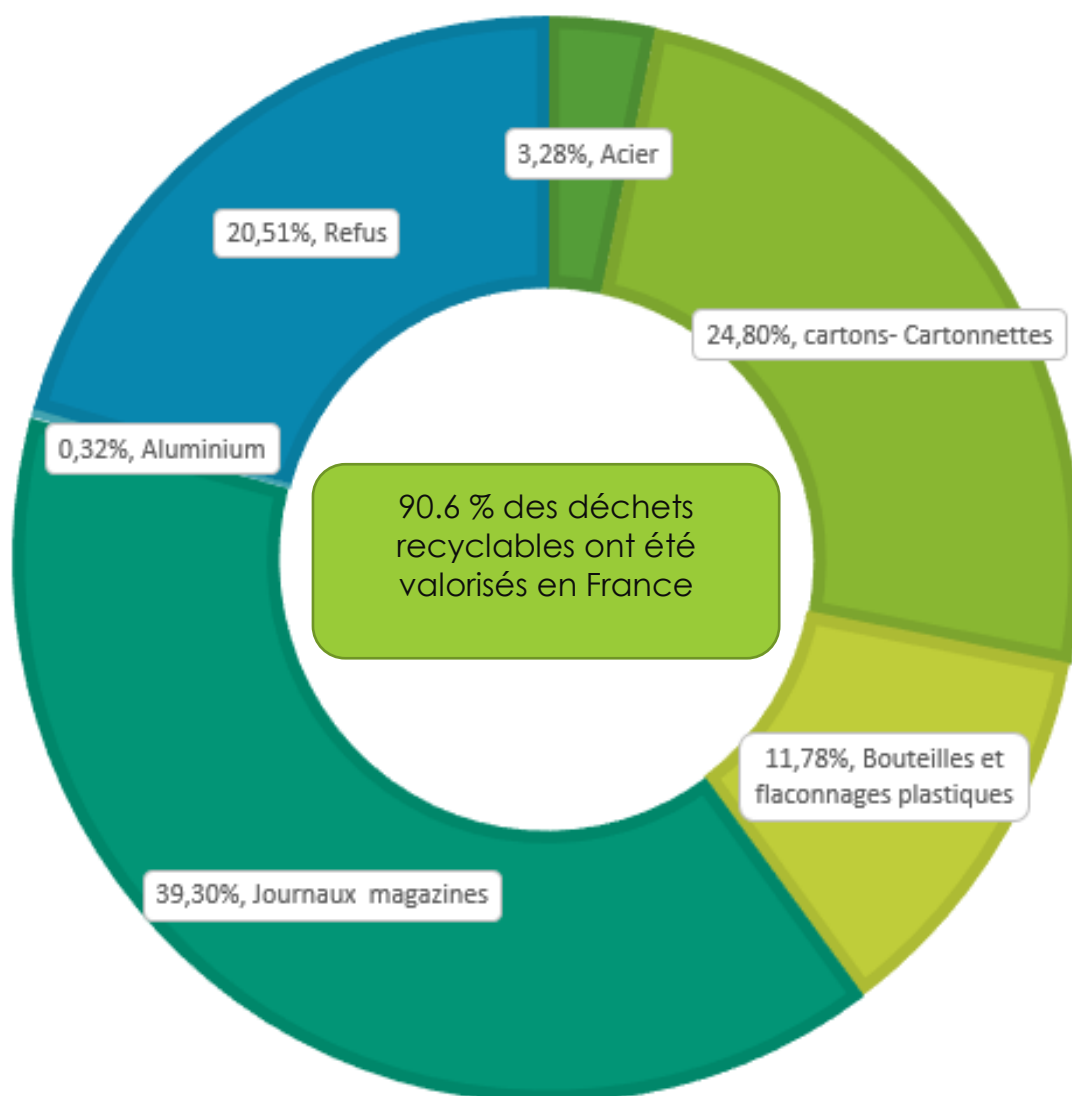
Le centre de tri a trié 18 966 tonnes de déchets sélectifs issues des collectes en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 305 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale et des déchèteries.

Sur ces 20 271 tonnes, 15 927 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :

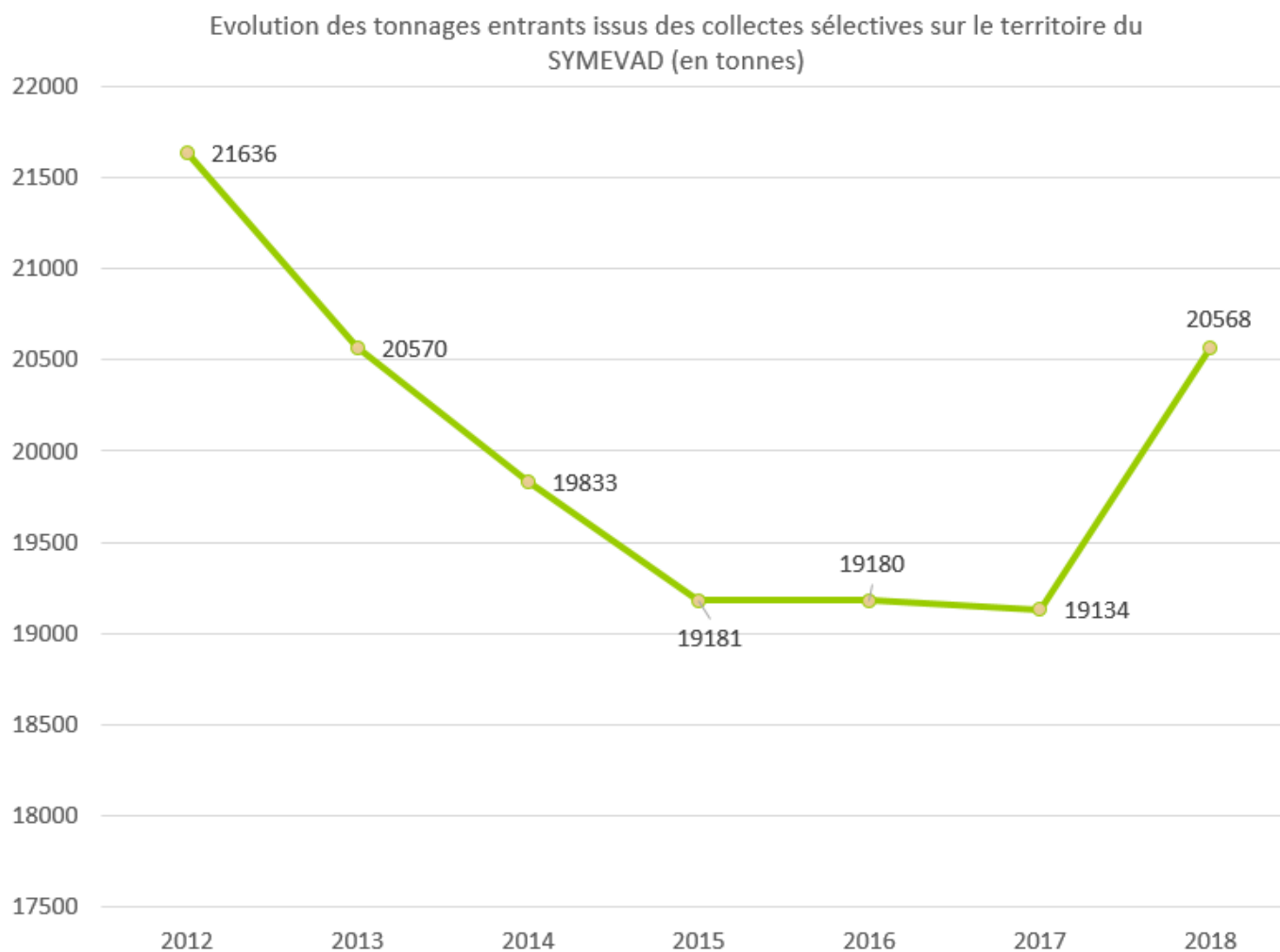


Les 4 110 tonnes restantes sont des refus de tri, c'est-à-dire des erreurs de tri de l'habitant (18,72 %) et les tonnages non captés par le process (2,95%). Ces refus de tri ont été traités sur le TVME.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2018 :



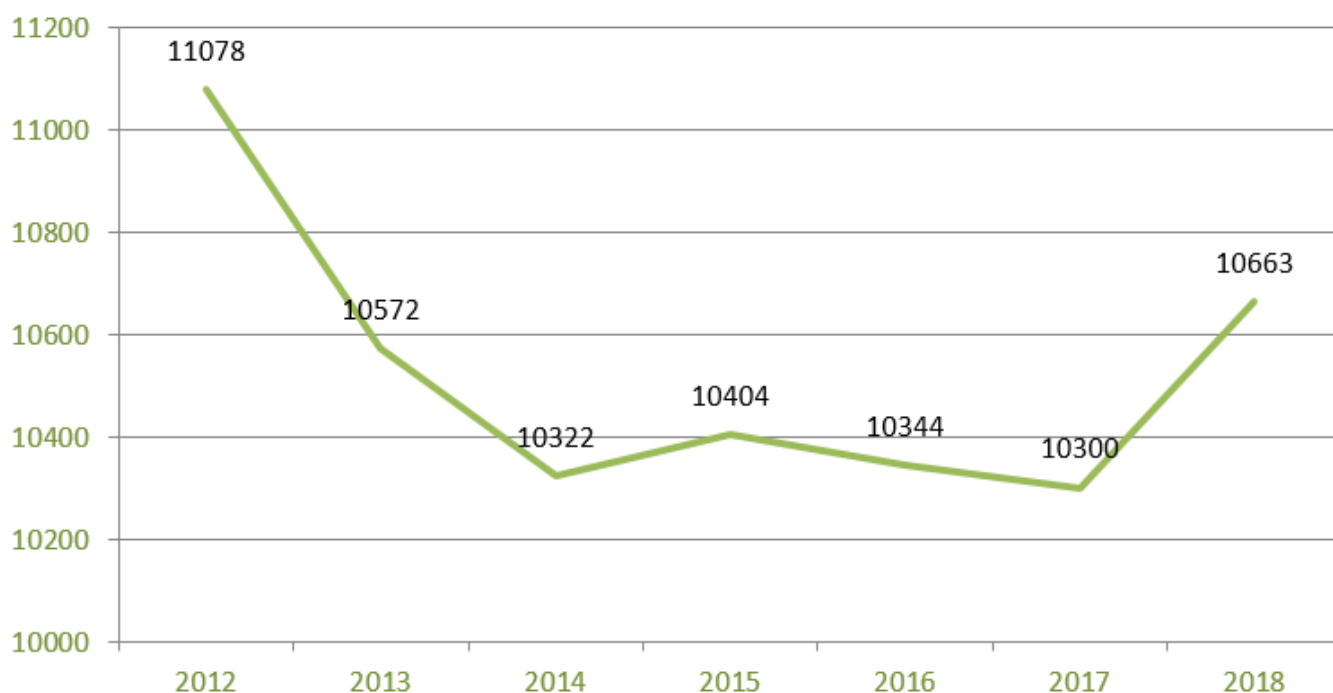
En 2018, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD a augmenté avec l'arrivée des déchets de « l'ex CC Marquion » (+7.5%) :



Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 10 663 tonnes d'emballages en verre en 2018.

Avec l'arrivée de « l'ex CC Marquion » les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont augmenté en 2018 (+3.52%)



Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

Pourquoi trier ?

Recycler 658 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

La fabrication
de nouveaux produits



969 892 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
8 738 898 kms

8 554 Lave-vaisselle

et

ou

5 373 228 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
826 448 jours d'une TV
LCD

9 212 m de rail de train

Recycler 64 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

La fabrication
de nouveaux produits



492 800 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
4 439 552 kms

18 752 Cadres de vélo de course (2kg)

et

ou

8 445 568 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 299 328 jours d'une
TV LCD

37 504 Cadres de trottinette (1 kg)



Recycler 1 846 tonnes DE PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

4 284 566 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
38 594 322 kms

et

49 494 952 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
7 614 750 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

959 920 Couettes

ou

10 708 646 Ours en peluche



Recycler 450 tonnes DE PEHD PERMET

Des bénéfices
environnementaux

945 000 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
8 515 350 kms

et

13 090 500 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 013 750 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

515 700 Arrosoirs

ou

2 234 250 Bidons de lubrifiants

Recycler 64 tonnes

DE FILMS PLASTIQUES PERMET



Des bénéfices
environnementaux

133 504 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
1 202 880 kms

et

985 792 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
151 680 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

4 266 624 Films de pack d'eau

Recycler 4 809 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET



Des bénéfices
environnementaux

54 775 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
8 416 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

18 048 177 Boîtes à chaussures (200g)

ou

9 541 056 Boîtes carton ondulé pouvant contenir
6 bouteilles



Recycler 161 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 837 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
283 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

1 238 412 Rouleaux de papier toilette

ou

281 428 Rouleaux d'essuie-tout



Recycler 10 663 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices
environnementaux

4 447 857 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
40 071 554 kms

et

44 443 384 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
6 837 755 jours d'une
TV LCD

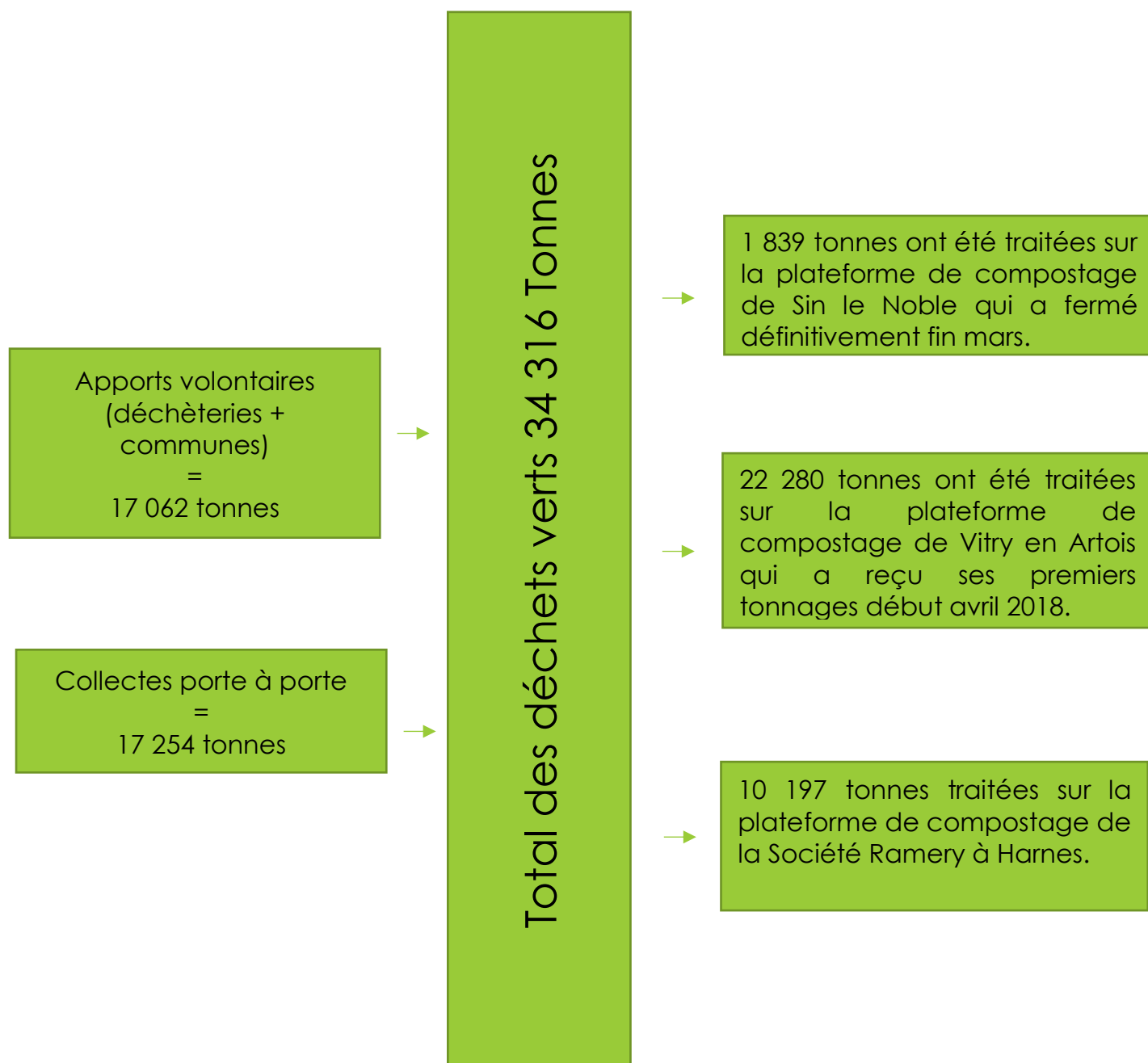
La fabrication
de nouveaux produits

23 693 186 Bouteilles de 75 cL

Source : e-tonnes.citeo.com

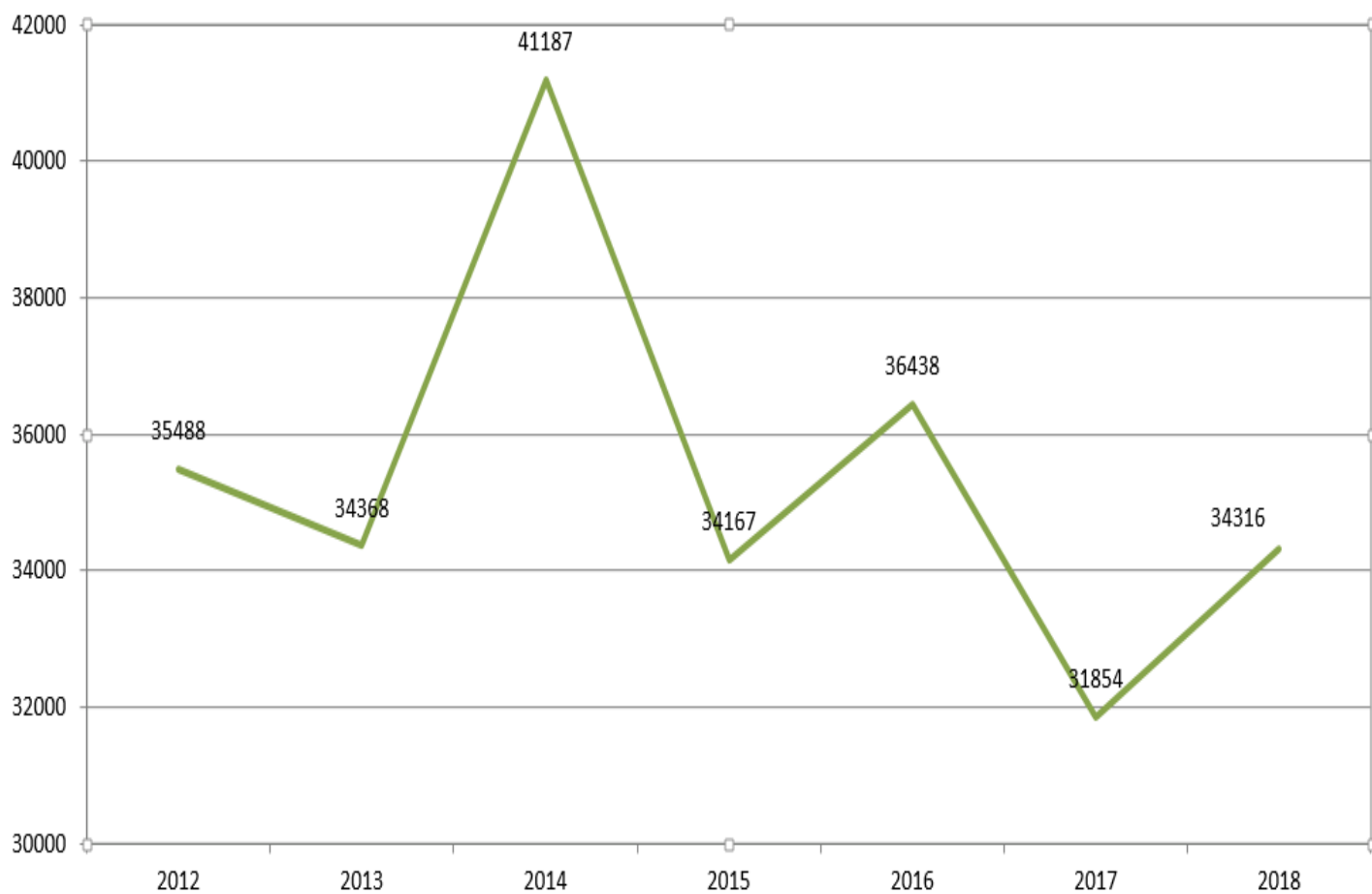
Traitement des déchets verts

Le SYMEVAD a traité 34 316 tonnes de déchets végétaux en 2018 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

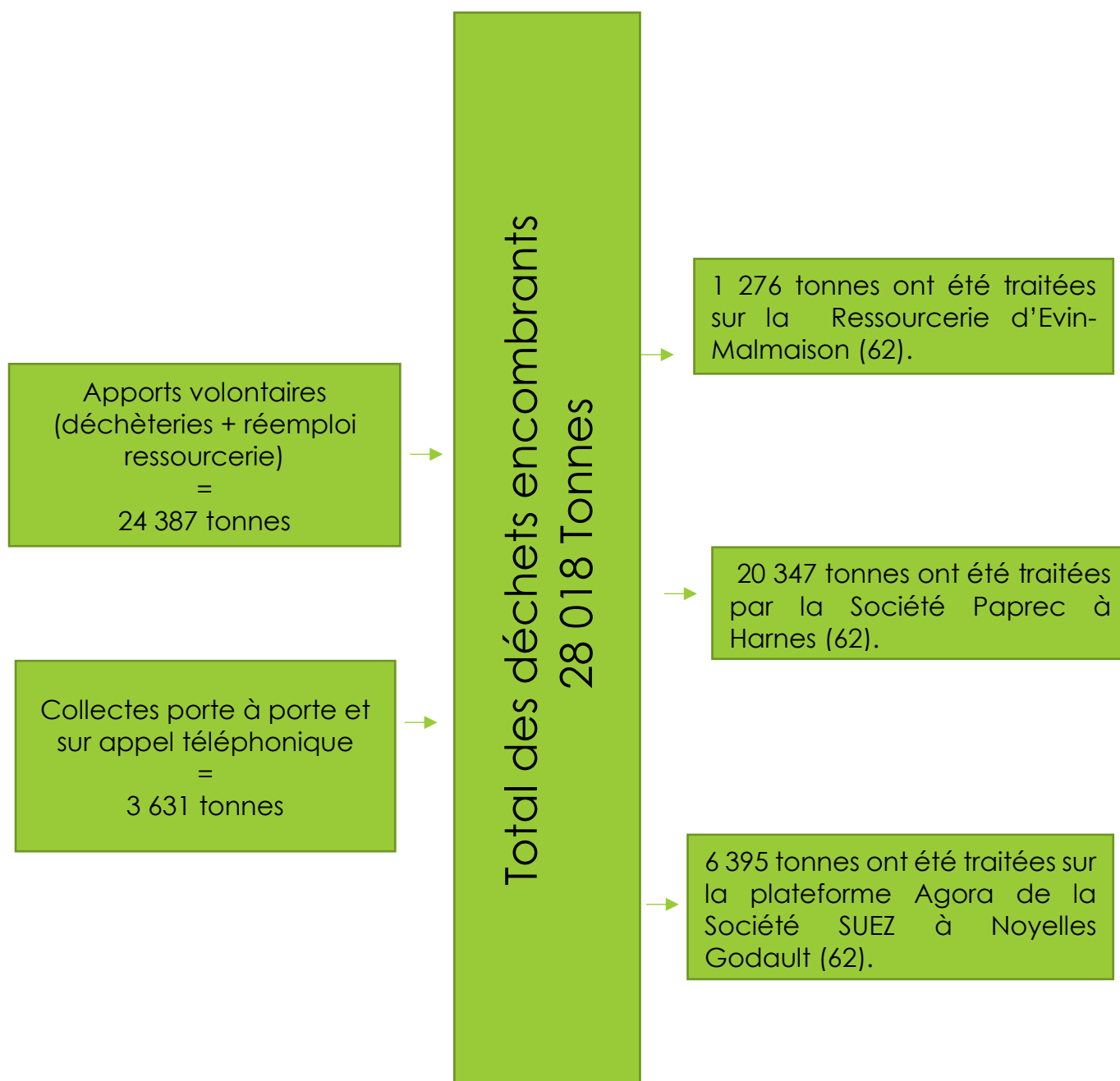
En 2018, les conditions climatiques ont été similaires à celles de l'année précédente, l'augmentation des tonnages est due à l'arrivée des communes de « l'ex CC Marquion » (+7.73%).



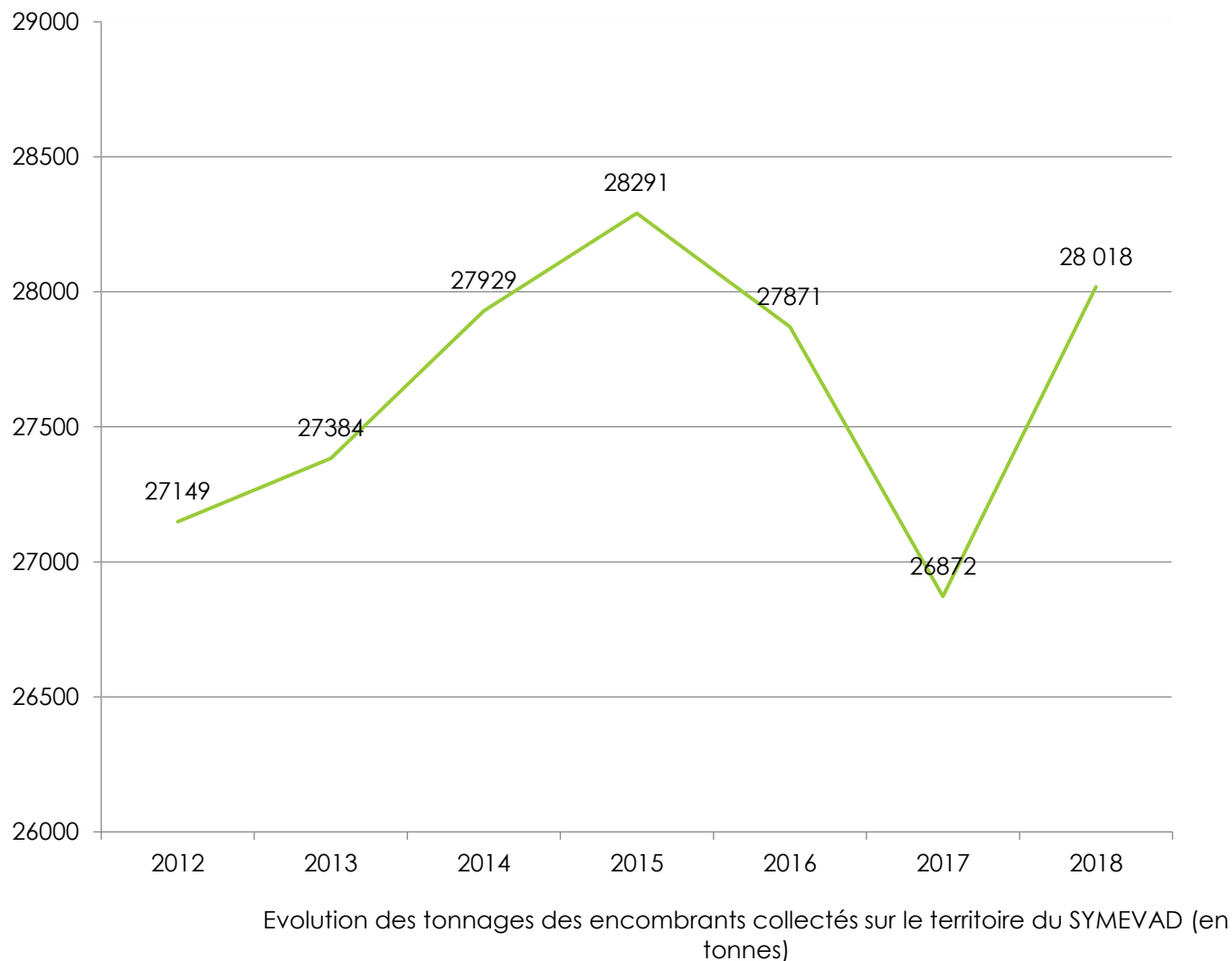
Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD

Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 28 018 tonnes de déchets encombrants en 2018 :



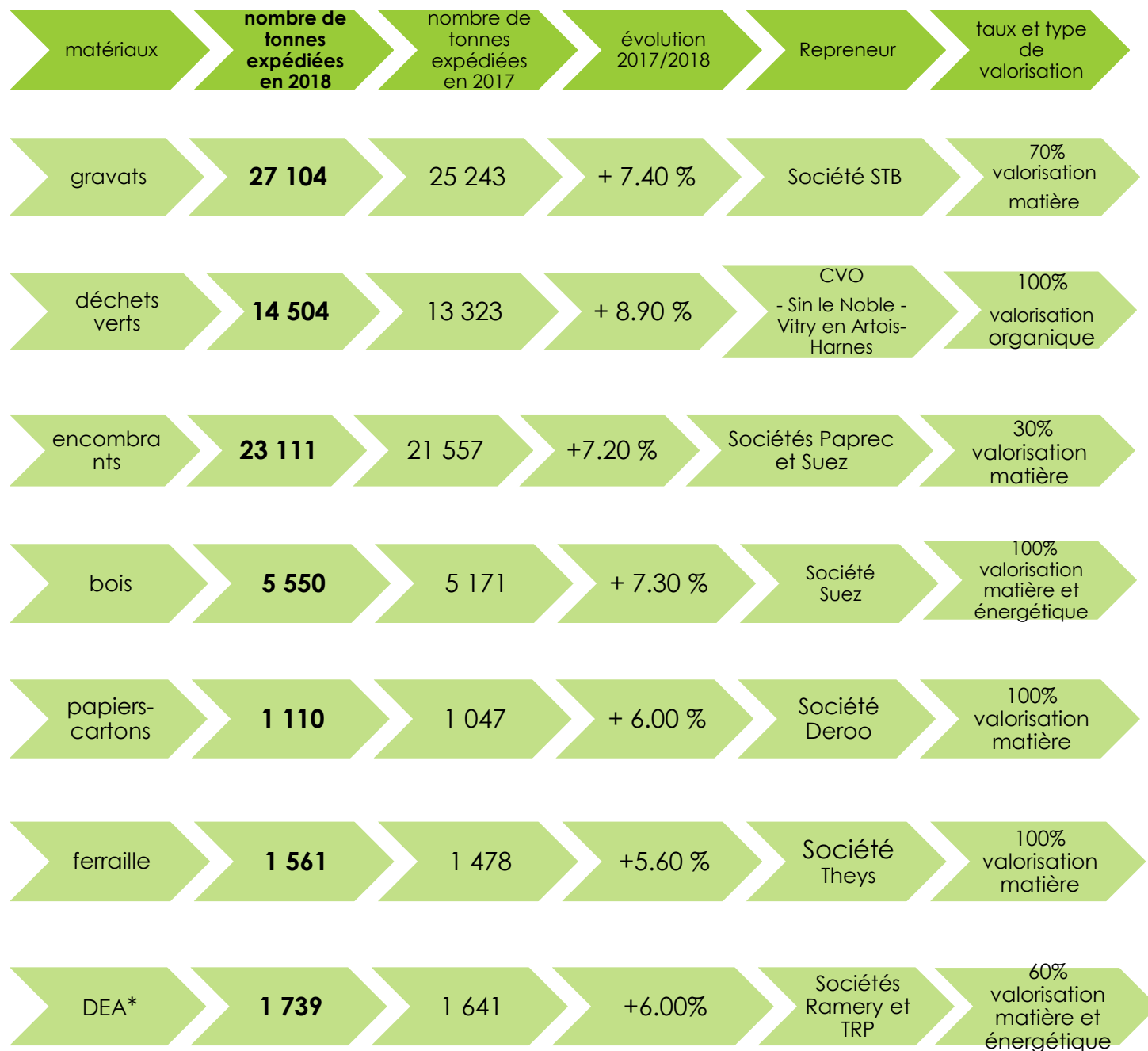
On constate que les tonnages ont augmenté de plus de 4.20% en 2018 par rapport à 2017. L'augmentation des tonnages est due à l'arrivée des communes de « l'ex CC Marquion »

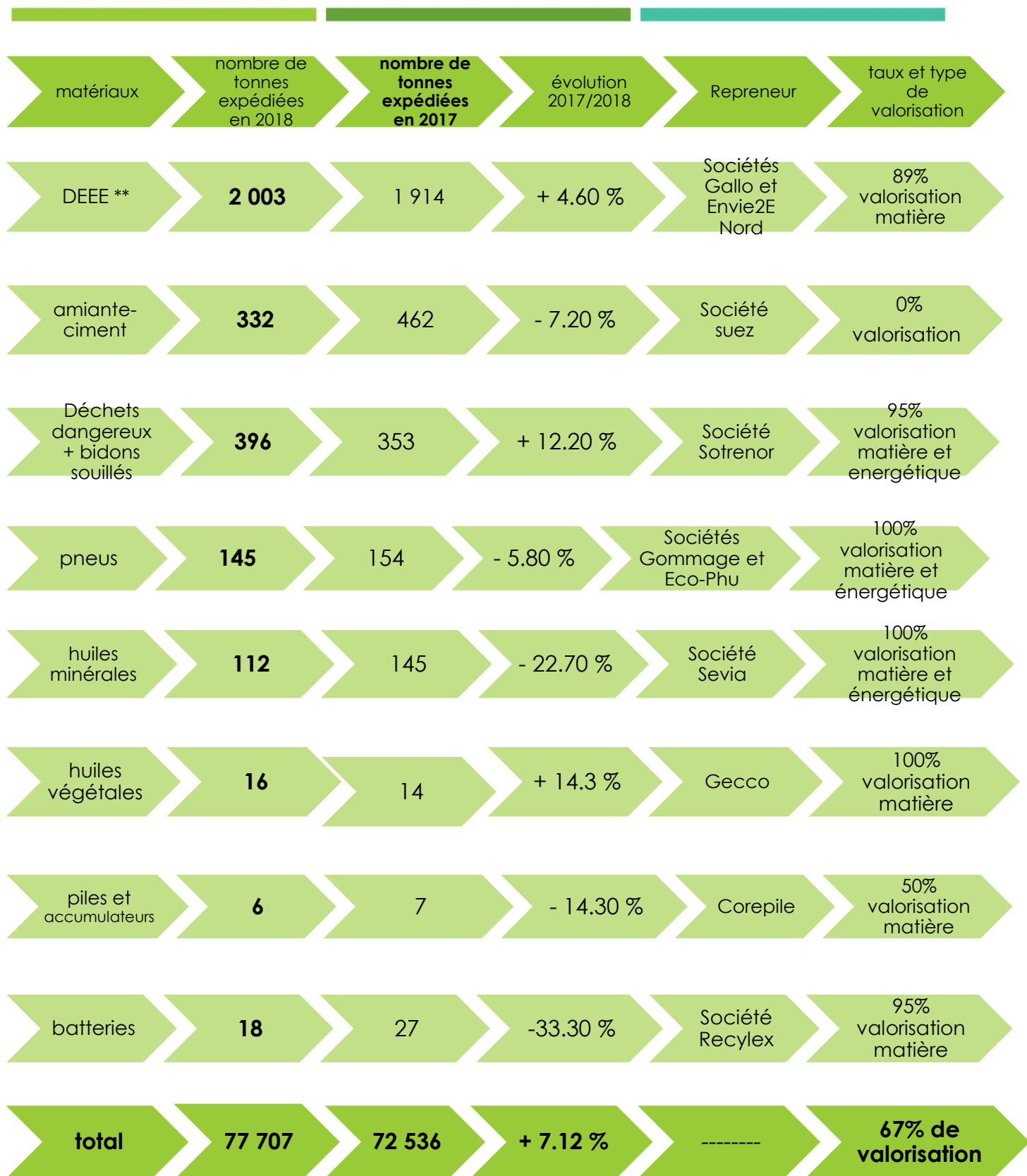


Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 77 707 tonnes en 2018.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

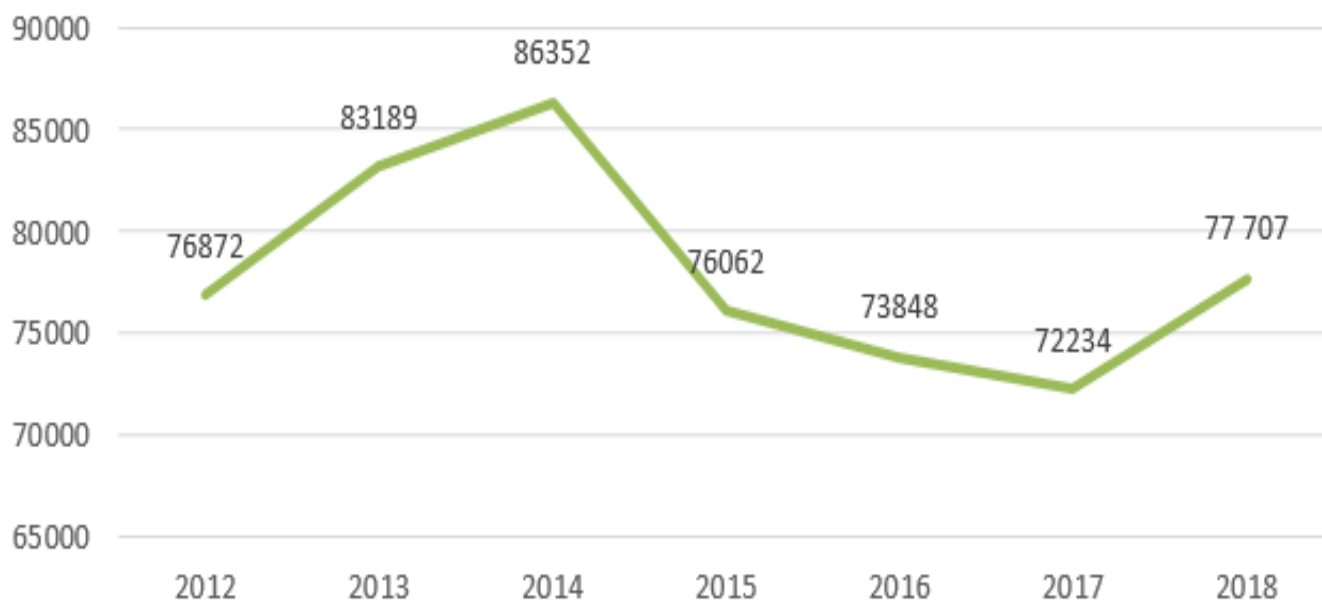




* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

** DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

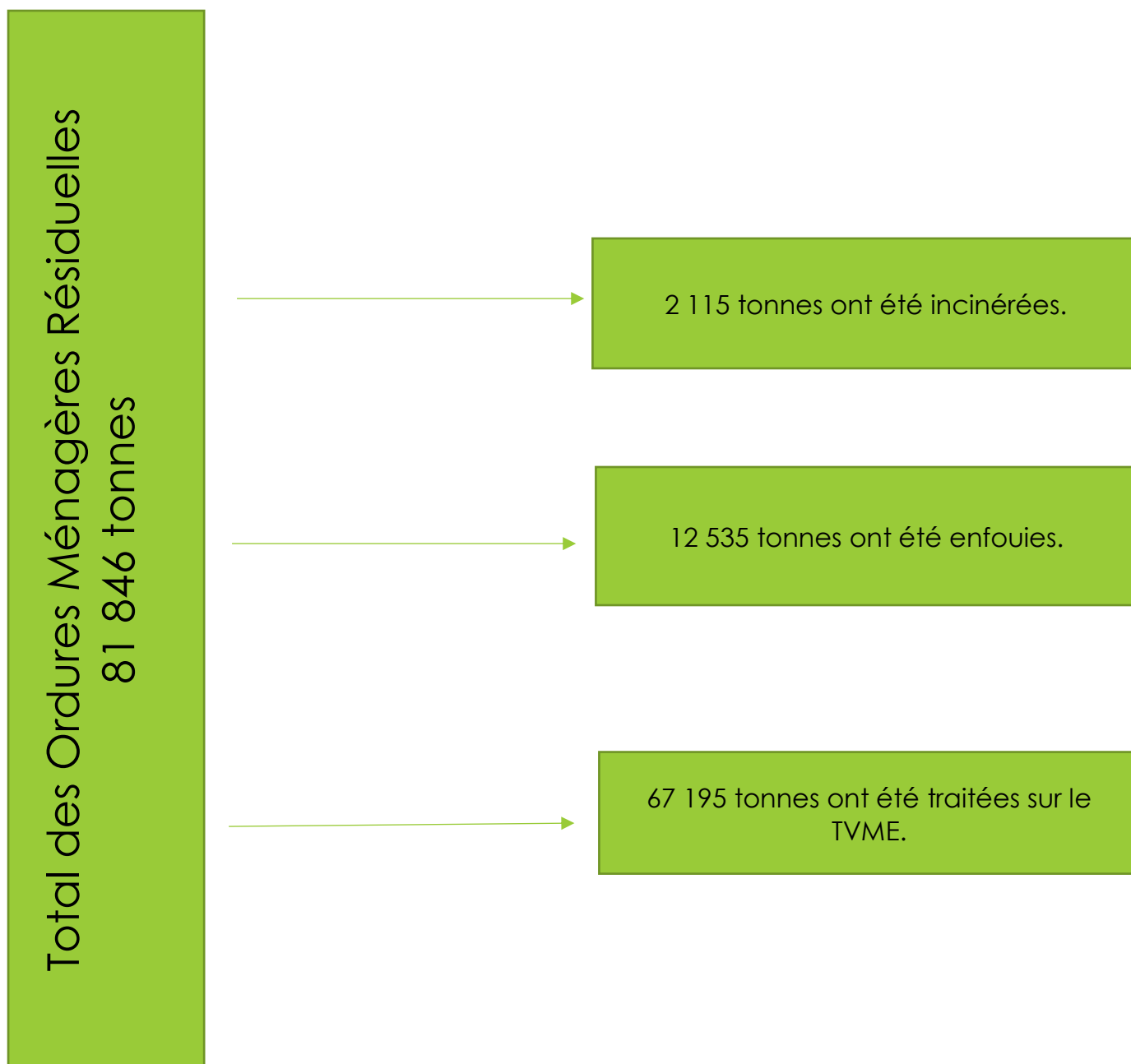
Les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en forte augmentation (+ 7.12%) en 2018 par rapport à 2017 cela s'explique en partie par l'arrivée de la déchèterie de Baralle qui est située sur le territoire de « l'ex CC Marquion » et qui a capté 3 700 tonnes tous déchets confondus en 2018.



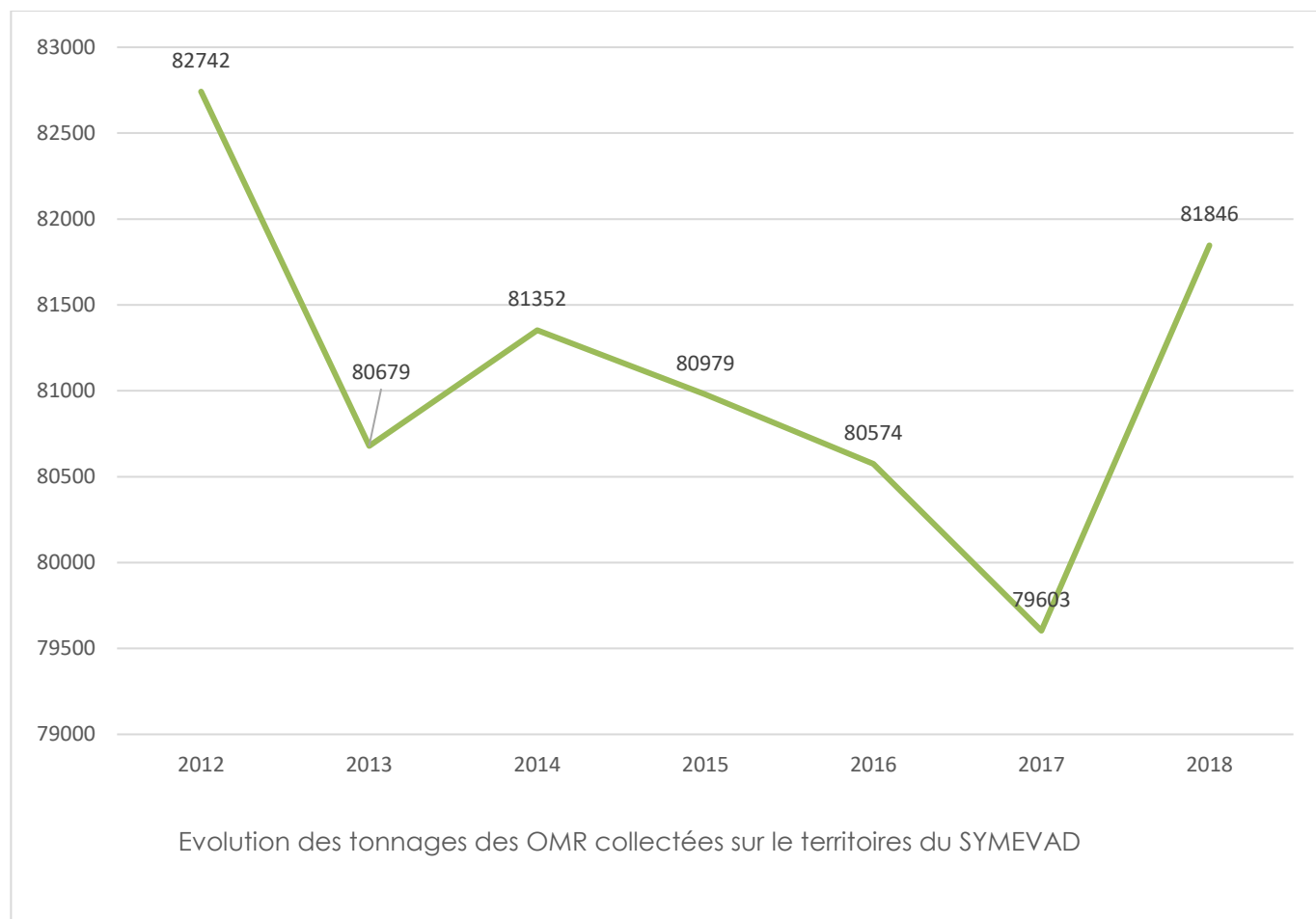
Evolution des tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 81 846 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2018 :



Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD ont augmenté 2.66 % en 2018, conséquence de l'arrivée des communes de « l'ex CC Marquion ».



Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans (en tonnes)

Type de déchets	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014 à 2018
Ordures Ménagères	81 351	80 979	80 574	79 721	81 846	+ 0.60 %
Collecte sélective	19 833	19 181	19 180	18 818	20 568	+ 3.70 %
Verre	10 332	10 404	10 344	10 300	10 663	+3.20 %
Déchets verts	41 187	34 167	36 438	31 854	34 316	- 16.70 %
Encombrants	27 929	28 291	27 871	26 872	28 018	+0.30 %
Déchèteries*	47 174	40 469	37 107	37 656	40 092	- 15 %
Total	227 806	213 491	211 514	205 221	215 503	- 5.40 %

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Type de déchets	Kg/an/habitant en 2018
Ordures Ménagères	255
Collecte sélective	60
Verre	33
Déchets verts	106
Encombrants	92
Déchèteries*	119
Total	665

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2018 est calculé en multipliant le tonnage 2018 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

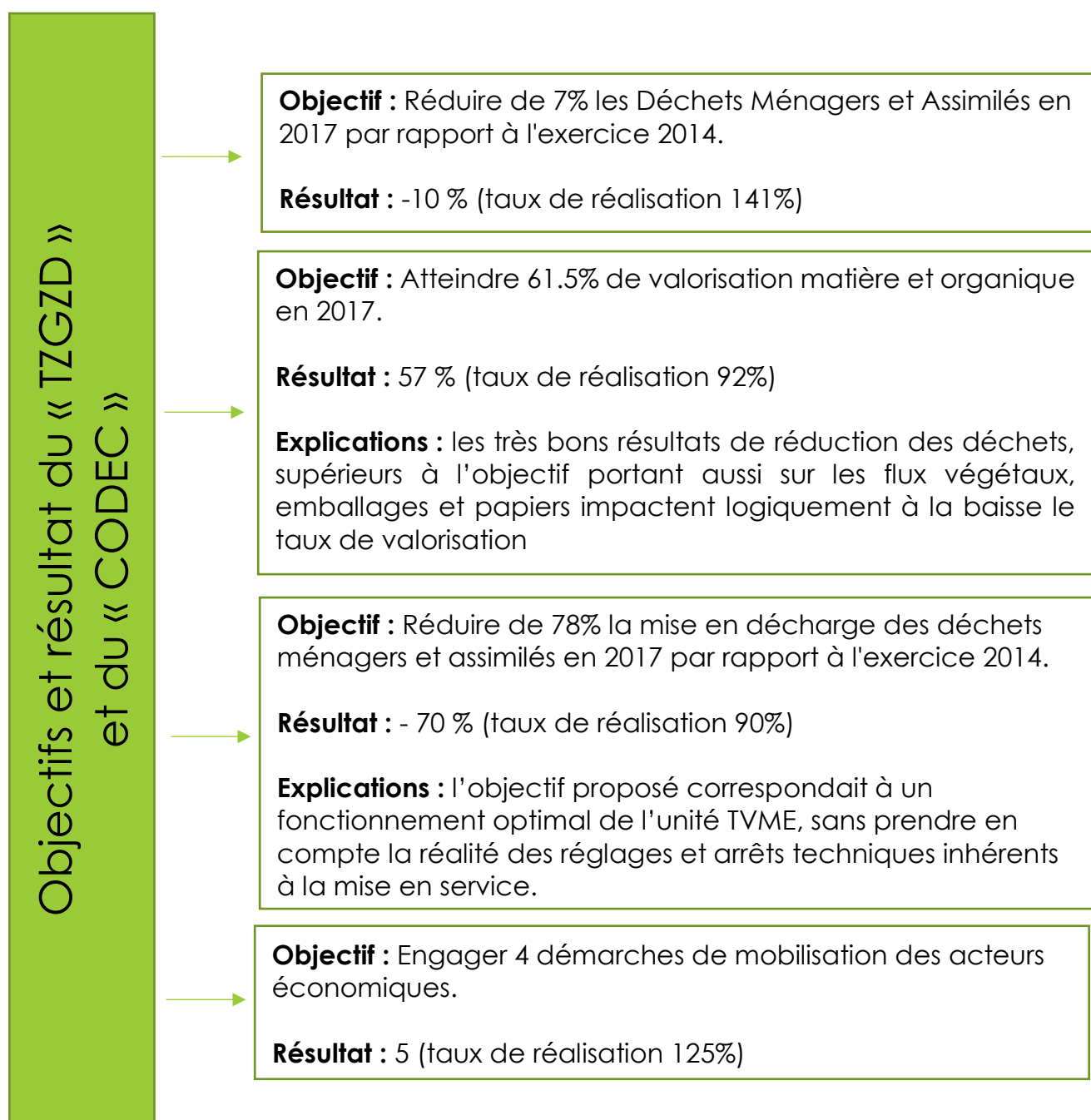
Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2018 Kg/hbt/an	indice de réduction
Ordures Ménagères	279	255	92.47
Collecte sélective	69	60	86.69
Verre	37	33	89.18
Déchets verts	119	106	89.07
Encombrants	75	92	122.66
Déchèteries*	110	119	108.18
Total	689	665	96.52

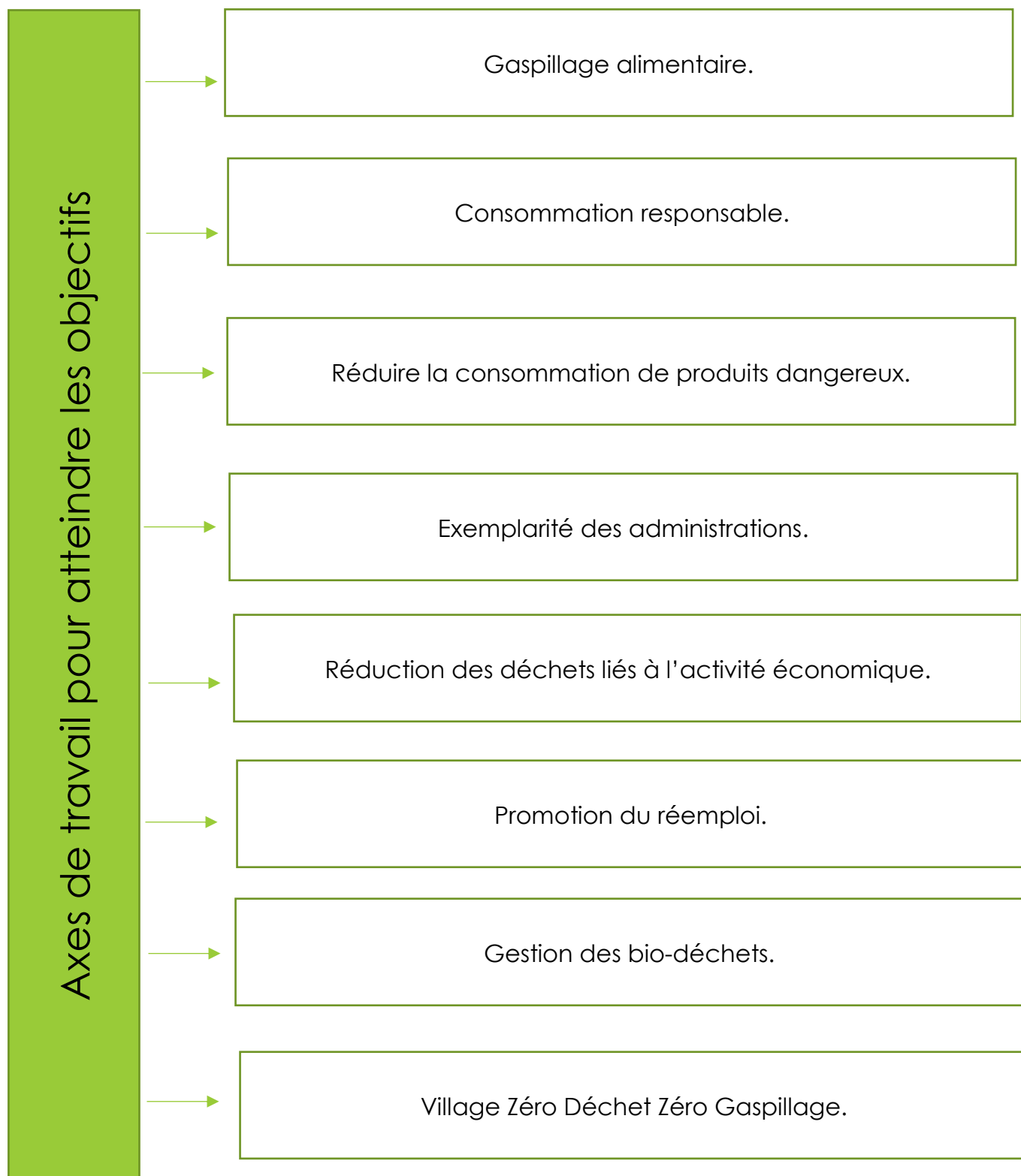
Prévention

Le Symevad a été sollicité avec 7 autres collectivités pilotes pour participer à l'élaboration du contenu du futur label économie circulaire.

La « prévention » de la production de déchets consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des déchets et de limiter l'impact environnemental.

Le SYMEVAD est lauréat de l'appel à projet national « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (TZGZD), et a également signé un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME qui a pris fin le 21 juillet 2018 :





Actions menées en 2018

Réduction du gaspillage alimentaire

- Participation aux ateliers de création des axes du Programme ALIMCAD.
- Accompagnement de 2 communes pilotes (Cuincy et Flines-lez-Raches).
- Formation de l'ensemble du personnel de restauration des communes pilotes.
- Premières semaines de pesée pour Cuincy et Flines-lez-Raches et état des lieux.
- Participation au Parcours CROC à Cuincy.
- Interventions auprès des élèves (Noyelles-Godault et de Vitry-en-Artois).
- Formation de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des publics-relais.
- Organisation d'un groupe de travail "lutte contre le gaspillage alimentaire" avec l'ADEME et les collectivités des Hauts-de-France.
- Prêt du kamishi baï sur le gaspillage alimentaire à l'Association Multi-loisirs Intercommunale (Osartis).
- 4 stands d'informations à la demi-journée (MJC...)
- 2 ateliers de 2h (Biocoop...)

Promotion pour l'utilisation de couches lavables

- 2 réunions d'information.
- 25 familles dotées.
- Recensement et premiers contacts avec des structures petite enfance intéressées par les couches lavables.



Réunion couches lavables

Promotion du compostage

- 28 Réunions publiques
 - 4 sur le CAD
 - 13 sur la CAHC (dont 9 au SYMEVAD)
 - 11 sur Osartis-Marquion
- 947 composteurs distribués
 - 176 sur la CAD
 - 302 sur la CAHC
 - 463 sur Osartis-Marquion
- Fête des 10 ans du compostage.

Promotion de la gestion des bio-déchets

- 2 portes ouvertes pour la visite du jardin pédagogique qui ont accueilli 90 personnes.
- Distribution de compost lors d'une journée porte ouverte du jardin
- 18 classes ont visité le jardin.
- 694 personnes ont parcouru le jardin.
- 42 animations lors d'événements locaux en partenariat avec les guides composteurs bénévoles.
- 53 animations dans les écoles.
- 937 h réalisées par les guides-composteurs bénévoles pour l'entretien du jardin



Réunion publique – SYMEVAD



Porte-ouverte du jardin pédagogique

Promotion du circuit de visite du centre de tri des emballages

- 3 portes ouvertes pour la visite du centre de tri qui ont accueilli 185 personnes dont 60 enfants.
- 3 567 personnes ont été sensibilisées par le biais du pavillon de la communication et du circuit de visite du centre tri dont 107 classes soit 2599 élèves.
- Visite du CNFPT, de collectivités (Smictom des Flandres, SIAVED..)
- 1 visite avec Signes de Sens qui a accueilli 10 personnes malentendantes.
- 21 interventions du jeu STOP-DECHET dans les écoles.

Promotion du Réemploi

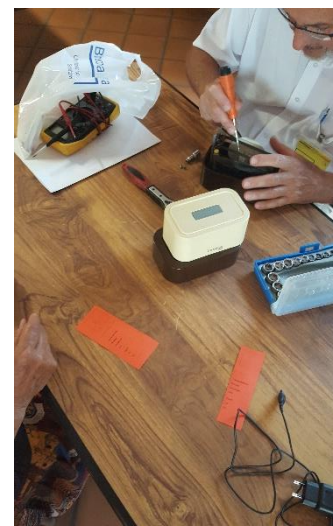
- 1 porte ouverte pour la visite de la ressourcerie qui a accueilli 52 personnes.
- 1330 personnes ont été sensibilisées.
- 31 classes ont visité la Ressourcerie.
- 1 "RepairCafé" soutenu financièrement
- 2 stands sur le réemploi ont été réalisés lors des "villages zéro déchet".
- Réalisation d'une nuit du réemploi en partenariat avec les Compagnons de l'espoir.
- Obtention d'un trophée de remerciement par le Repair Café de Cuincy



Portes-ouvertes du centre de tri



Intervention jeu STOP-DECHET



Repair Café de Leforest

Sensibilisation à la réduction des déchets dangereux

- 6 ateliers de 2h sur les déchets dangereux (MJC...)
- 16 stands (à la demi-journée) dans les événements locaux (journée verte, journée Eco-DDS).
- Partenariat avec le magasin Biocoop d'Hénin-Beaumont, Leroy-Merlin.

Eco-événements

- Participation à l'opération "Mon quartier au sens propre" à Douai
- Co-organisation du festi-planète (débat, stands, quizz ciné...)
- Participation avec le CCAS de Douai, de Lallaing et de Courcelles-les-Lens à la semaine bleue (ateliers, visites du centre de tri...).
- Mise à disposition d'éco-cup, poubelles bi-flux et sensibilisation des organisateurs du Trail des Pyramides Noires
- Participation à la Semaine de l'Alimentation Durable.

Eco-Exemplarité des administrations

- Travail en collaboration avec le service déchets de la CAHC.
- Rencontres avec les différentes collectivités participantes à l'opération "Eco-défis"

Outils de communication

- Finalisation du guide "être consomm'acteurs au quotidien"
- Finalisation du guide post-visite du centre de tri à destination des enfants.
- Réalisation d'un stand parapluie sur le compostage.



Atelier « ménage au naturel »



« Mon quartier au sens propre »

Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2018 (CA 2018).

Le SYMEVAD possède deux budgets :

- **Budget « énergie renouvelable »**
- **Budget principal**

1 - Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un budget spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON mais également la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

1-1 Synthèse CA 2018 / Budget énergie renouvelable

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	189 055,94		106 723,41		295 779,35
Opérations de l'exercice	992 071,50	992 121,50	468 290,54	586 723,55	1 460 362,04	1 578 845,05
Résultat de l'exercice		50,00		118 433,01		118 483,01
TOTAUX	992 071,50	1 181 177,44	468 290,54	693 446,96	1 460 362,04	1 874 624,40
Résultats de clôture		189 105,94		225 156,42		414 262,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	992 071,50	1 181 177,44	468 290,54	693 446,96	1 460 362,04	1 874 624,40
RESULTATS DEFINITIFS		189 105,94		225 156,42		414 262,36

La synthèse du CA 2018 du budget Energie fait apparaître un excédent de 414 k€.

1-2 Section de fonctionnement CA 2018 / Budget énergie renouvelable

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O11	Charges à caractère général	9 324,36 €	1%
O42	Dotations aux amortissements	586 723,55 €	59%
66	Charges financières-intérêts emprunts	192 213,07 €	19%
67	Reversement au Budget principal	203 810,52 €	21%
	TOTAL	992 071,50 €	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O42	Amortissement subventions	32 435,28 €	3%
75	Electricité et biométhane	959 686,22 €	97%
	Revente biométhane	803 626,72 €	
	Revente électricité	156 059,50 €	
	TOTAL	992 121,50 €	100%

Les dépenses de fonctionnement sont quasi exclusivement liées aux amortissements et frais financiers de la part de travaux du centre de tri et du TVME affectée par la production d'énergie.

Les recettes de fonctionnement sont la revente d'électricité et de biométhane.

1-3 Section d'investissement CA 2018 / Budget énergie renouvelable

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O40	Amortissements subventions	32 435,28 €	7%
16	Remboursement capital emprunt	435 855,26 €	93%
TOTAL		468 290,54 €	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2018	
		GLOBAL	% / TOTAL
O40	Dotations aux amortissements	584 813,55 €	100%
TOTAL		584 813,55 €	100%

1-4 Etat de la dette CA 2018 / Budget énergie renouvelable

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	ENCOURS DEBUT 2018	Annuité 2018			ENCOURS FIN 2018
				Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX							
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	851 974 €	60 855 €	43 104 €	103 959 €	791 118 €
TVME PROCESS							
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	6 468 750 €	375 000 €	149 323 €	524 323 €	6 093 750 €
TOTAL BUDGET ENERGIE			7 320 724 €	435 855 €	192 427 €	628 282 €	6 884 868 €

La dette correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie.

1-5 Principaux faits marquants du CA 2018 / Budget énergie renouvelable

- Stabilisation des recettes de revente d'électricité par rapport à 2017
- Augmentation des recettes de biométhane par rapport à 2017 : + 80 K€
- Augmentation du reversement au budget principal par rapport à 2017 : + 85 K€
- Utilisation prochaine de l'excédent global (414 K€) pour améliorer la performance du TVME (2020)

2- Budget principal

2-1 Synthèse CA 2018 / Budget principal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		4 620 460,83		2 368 067,14		4 620 460,83
Opérations de l'exercice	21 557 816,67	24 625 403,83	8 564 269,31	8 277 587,86	30 122 085,98	32 902 991,69
Résultat de l'exercice		3 067 587,16	286 681,45			2 780 905,71
TOTAUX	21 557 816,67	29 245 864,66	8 564 269,31	10 645 655,00	30 122 085,98	39 891 519,66
Résultats de clôture		7 688 047,99		2 081 385,69		9 769 433,68
Restes à réaliser			3 698 158,58	1 500 000,00		
TOTAUX CUMULES	21 557 816,67	29 245 864,66	12 262 427,89	12 145 655,00	30 122 085,98	39 891 519,66
RESULTATS DEFINITIFS		7 688 047,99	116 772,89			7 571 275,10

Le CA 2018 du budget principal fait apparaître un excédent global de 7 571 k€.

2-2 Section de fonctionnement CA 2018 / Budget principal

2-2-1 Dépenses de fonctionnement

DEPENSES CA 2018				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
011 - Charges à caractère général		15 149 787,52 €	70,3%	100,0%
	611-Contrats d'exploitation	14 026 155,67 €		92,6%
	6228-CSD 2018-TVME-CVO-CT	177 546,73 €		1,2%
	6228-Autres services extérieurs	60 686,77 €		0,4%
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS	576 186,00 €		3,8%
	6XXX-Autres articles	309 212,35 €		2,0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 416 930,87 €	6,6%	
65 - Autres charges de gestion courante		97 311,69 €	0,5%	100,0%
	6531-Indemnités élus	44 528,74 €		45,8%
	657XX-Subventions versées	49 400,00 €		50,8%
	65XX-Autres	3 382,95 €		3,5%
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres	1 043 996,31 €	4,8%	
67 - Charges exceptionnelles		2 200,00 €	0,0%	
042-Opérations d'ordres	68XX-Amortissements	3 847 590,28 €	17,8%	
	TOTAL	21 557 816,67 €	100,0%	

Les dépenses liées aux **contrats de prestation de service** représentent **65%** des dépenses de fonctionnement du Symevad. Il s'agit des **contrats pluriannuels** :

- d'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie

- de location et rotation des bennes de déchèteries
- de traitement des déchets sur des unités externes
- ...

Ensuite, les postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**17,8%**) et « **charges financières** » (**4,8%**). Il s'agit des frais financiers et amortissements liés à la construction des « nouveaux » outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et autres biens (composteurs, ...).

Les **charges de personnels** pèsent **4,8%**.

2-2-2- Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** se répartissent comme suit :

RECETTES CA 2018				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
013 - Atténuations de charges		15 996,00 €	0,1%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70388-Passages en déchèterie Douaisis Agglo	38 725,00 €	0,2%	
74 - Dotations, subventions et participations		17 547 721,95 €	71,3%	100,0%
	74758-contributions EPCI membres	13 213 854,40 €		75,3%
	7478-Soutiens matériaux	4 333 867,55 €		24,7%
75 - Autres produits de gestion courante		2 899 729,30 €	11,8%	100,0%
	7561-Excédent 2018 BP énergie	203 810,52 €		7,0%
	7588-Valorisations matériaux	2 695 918,78 €		93,0%
77 - Produits exceptionnels		3 384 794,62 €	13,7%	100,0%
	7711-Indemnité TVME 2018 (1/3)	3 310 340,20 €		97,8%
	7788-Reversement solde GER 2016 à 2018-CT	74 454,52 €		2,2%
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	738 436,96 €	3,0%	
TOTAL		24 625 403,83 €	100,0%	

- **Les contributions** des agglomérations membres du SYMEVAD : **54%**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du Symevad et les recettes décrites ci-dessous.

CONTRIBUTIONS 2018 EPCI MEMBRES		
EPCI	COMPETENCES	MONTANT
CAHC	OBLIGATOIRE	5 015 729,20 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	6 001 859,64 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	1 432 265,56 €
DOUAISIS AGGLO	A LA CARTE	764 000,00 €
TOTAL		13 213 854,40 €

- **Les soutiens des Eco-organismes** (Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ...) : **18%**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme

Exemple : une tonne d'emballage plastique triée au centre de tri du Symevad et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/t par Citeo.

- **Les recettes de revente de matériaux : 11%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient de prix plancher.

- **Amortissement des subventions : 3%**

2-2-3 Section de fonctionnement : Evolution CA 2017/2018 budget principal

DEPENSES				
CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	VARIATION	%
011 - Charges à caractère général	14 205 043,03 €	15 149 787,52 €	944 744,49 €	7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	844 017,75 €	1 416 930,87 €	572 913,12 €	68%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 713 487,98 €	3 847 590,28 €	134 102,30 €	4%
65 - Autres charges de gestion courante	74 771,21 €	97 311,69 €	22 540,48 €	30%
66 - Charges financières	1 048 130,45 €	1 043 996,31 €	- 4 134,14 €	0%
67 - Charges exceptionnelles	13 000,00 €	2 200,00 €	- 10 800,00 €	-83%
TOTAL	19 898 450,42 €	21 557 816,67 €	1 659 366,25 €	8%
RECETTES				
CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	VARIATION	%
013 - Atténuations de charges	21 146,11 €	15 996,00 €	- 5 150,11 €	-24,4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	641 919,53 €	738 436,96 €	96 517,43 €	15,0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	38 725,00 €	38 725,00 €	100,0%
74 - Dotations, subventions et participations	16 646 715,21 €	17 547 721,95 €	901 006,74 €	5,4%
75 - Autres produits de gestion courante	2 753 231,76 €	2 899 729,30 €	146 497,54 €	5,3%
77 - Produits exceptionnels	52 148,86 €	3 384 794,62 €	3 332 645,76 €	6390,6%
TOTAL	20 115 161,47 €	24 625 403,83 €	4 510 242,36 €	22,4%
RESULTAT EXERCICE (R-D)	216 711,05 €	3 067 587,16 €	2 850 876,11 €	1315,5%
REPORT N-1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 606 631,09 €	4 620 460,83 €	13 829,74 €	0,3%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 823 342,14 €	7 688 047,99 €	2 864 705,85 €	59,4%

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement entre les CA 2017 et 2018.

2-2-4 Principaux faits marquants de l'évolution de la section de fonctionnement

2-2-4-1 Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 :**

Augmentation des tonnes traitées liées à l'intégration des communes de la partie CC Marquion au 01/01/2018 (11 488 hab supplémentaires)
Révision des prix sur les différents contrats d'exploitation et marchés de traitement des déchets. (+1,5 à 2 %)

- **Chapitre 012 :**

L'augmentation importante de la masse salariale est liée à la prise de la compétence à la carte « haut de quai CAD » en date du 01 avril 2018. En effet, cette compétence concerne essentiellement une prestation d'accueil des usagers (« gardiennage ») qui est assurée en régie par des gardiens de déchèteries. Ces personnels ont été transférés de la CAD au Symevad au 01/04/2018.

2-2-4-2 Recettes de fonctionnement

- **Chapitre 74 :**

- Augmentation de 2.5 % des contributions des EPCI membres, pour la compétence obligatoire par rapport à 2017.
- Nouvelle contribution pour la compétence à la carte de l'EPCI CAD, soit 764 k€ par rapport à 2017.

- **Chapitre 77 :**

- Encaissement du premier tiers de l'indemnité transactionnelle de préjudice sur notre unité de traitement TVME soit : + 3.3 M€

- **Chapitre 70 :**

Recettes liées à la facturation des professionnels en déchèterie (compétence à la carte)

2-2-5 Résultat de fonctionnement global 2018

A fin 2018, le résultat de fonctionnement global s'élève 7,7 M€. Une augmentation de plus 59 % par rapport à 2017. Cette augmentation est liée essentiellement à l'encaissement du 1^{er} tiers de l'indemnité transactionnelle de préjudice sur le TVME. Concernant cette indemnité, il est à noter que cette somme (9,9 M€ sur 3 ans 2018/2019/2020) sera destinée essentiellement à des travaux d'amélioration du TVME.

Enfin, pour l'autre partie de l'excédent global de fonctionnement, c'est-à-dire hors indemnité, cette somme sera utilisée pour l'équilibre de la section de fonctionnement pour les années à venir (2019/2020/2021), ce qui permettra de minorer dans le temps, l'augmentation des contributions de nos EPCI membres.

2-3 Section d'investissement CA 2018 / Budget principal

DEPENSES				
CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	VARIATION	%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	641 919,53 €	738 436,96 €	96 517,43 €	15,0%
041 - Opérations patrimoniales	728 311,60 €	227 116,27 €	- 501 195,33 €	-68,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 018 561,05 €	3 322 338,47 €	303 777,42 €	10,1%
20 - Immobilisations incorporelles	66 428,82 €	18 270,00 €	- 48 158,82 €	-72,5%
21 - Immobilisations corporelles	53 381,36 €	102 662,45 €	49 281,09 €	92,3%
23 - Immobilisations en cours	5 165 249,09 €	4 155 445,16 €	- 1 009 803,93 €	-19,5%
TOTAL	9 673 851,45 €	8 564 269,31 €	- 1 109 582,14 €	-11,5%
RECETTES				
CHAPITRES	CA 2017	CA 2018	VARIATION	%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 713 487,98 €	3 847 590,28 €	134 102,30 €	3,6%
041 - Opérations patrimoniales	728 311,60 €	227 116,27 €	- 501 195,33 €	-68,8%
10 - Dotations, fonds divers et réserves		202 881,31 €	202 881,31 €	100,0%
13 - Subventions d'investissement	1 476 401,08 €	- €	- 1 476 401,08 €	-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 200 000,00 €	4 000 000,00 €	- 2 200 000,00 €	-35,5%
23 - Immobilisations en cours	18 844,85 €		- 18 844,85 €	-100,0%
TOTAL	12 137 045,51 €	8 277 587,86 €	- 3 859 457,65 €	-31,8%
RESULTAT DE L'EXERCICE (R-D)	2 463 194,06 €	- 286 681,45 €		
RESTE A REALISER NET	- 2 325 900,00 €	- 2 198 158,58 €		
REPORT N-1 SECTION D'INVESTISSEMENT	- 95 126,92 €	2 368 067,14 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CA	42 167,14 €	- 116 772,89 €		

Les dépenses et recettes d'investissement sont en baisse entre 2017 et 2018.

2-3-1 Dépenses d'investissement CA 2018 : les points essentiels

- **Chapitre 040 :**

AMORTISSEMENTS COMPTABLE DES SUBVENTIONS PAR OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES		
OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES	MONTANT	%
TVME HENIN BEAUMONT	427 508,41 €	57,9%
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	48 994,20 €	6,6%
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	257 047,55 €	34,8%
PREVENTION	4 886,80 €	0,7%
TOTAL	738 436,96 €	100,0%

- **Chapitre 16**

FRAIS FINANCIERS ET CAPITAL EMPRUNT PAR OUTILS DE TRAITEMENT					
OUTILS DE TRAITEMENT	FF	%	CAPITAL	%	RBST 2018
TVME HENIN BEAUMONT	700 156,46 €	67,6%	1 895 244,33 €	57,0%	2 595 400,79 €
CVO VITRY EN ARTOIS	135 666,84 €	13,1%	371 755,04 €	11,2%	507 421,88 €
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	12 490,80 €	1,2%	28 603,97 €	0,9%	41 094,77 €
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	187 834,04 €	18,1%	1 026 735,13 €	30,9%	1 214 569,17 €
TOTAL	1 036 148,14 €	100,0%	3 322 338,47 €	100,0%	4 358 486,61 €

- **Chapitre 23**

Concernant le chapitre 23, la majorité de l'exécution budgétaire 2018, concerne la fin des travaux du CVO soit 3,6 M€.

Le solde de ces dépenses 2018, concerne essentiellement des travaux liés à l'unité de traitement TVME, soit 0,55 K€.

2-3-2 Recette d'investissement CA 2018 : les points essentiels

- **Chapitre 040 :**

AMORTISSEMENTS COMPTABLE		
PAR OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES		
OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES	MONTANT	%
TVME HENIN BEAUMONT	2 365 744,68 €	61,5%
CVO VITRY EN ARTOIS	3 711,50 €	0,1%
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	161 989,65 €	4,2%
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	1 085 804,65 €	28,2%
HAUT DE QUAI DOUAISIS AGGLO	180 670,09 €	4,7%
PREVENTION	27 908,15 €	0,7%
COMMUNICATION	14 977,80 €	0,4%
GENERAL	6 783,76 €	0,2%
TOTAL	3 847 590,28 €	100,0%

- **Chapitre 16 :** Contraction d'un emprunt à hauteur de 4 M€, pour financer la fin des travaux du CVO.

Etat des restes à réaliser 2018

UNITES OU SERVICES	MONTANT		RAR NET
	DEPENSES	RECETTES	
GENERAL	10 000,00 €		
CT	35 000,00 €		
HAUT DE QUAI CAD	119 257,32 €		
PREVENTION	18 300,00 €		
TVME	2 680 271,77 €	1 500 000,00 €	
COM	15 000,00 €		
RESSOURCERIE	63 000,00 €		
CVO	757 330,09 €		
TOTAL	3 698 159,18 €	1 500 000,00 €	- 2 198 159,18 €

L'essentiel des reports d'investissement en dépense, concerne la fin du marché de conception réalisation de l'unité TVME qui se termine en 2019 (2,7 m€), mais également la fin des travaux du CVO (750 K€ sur 2019).

2-3-4 Le résultat d'investissement 2018

Le résultat d'investissement du CA 2018, fait apparaitre un déficit de 116 772,89 €. Ce déficit a été résorbé lors du vote du budget primitif 2019, par un virement de l'excédent de fonctionnement définitif 2018.

2-4 Etat de la dette CA 2018 / Budget principal

ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	Encours debut 2018	Annuité 2018			Encours fin 2018
				Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE SIN LE NOBLE ET VITRY EN ARTOIS							
Caisse d'épargne (transfert CAD) n° 20120321	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	642 748 €	82 255 €	25 903 €	108 158 €	560 493 €
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	2 227 500 €	90 000 €	39 049 €	129 049 €	2 137 500 €
CREDIT AGRICOLE N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	3 217 500 €	130 000 €	53 235 €	183 235 €	3 087 500 €
Banque Postale N° MON521754EUR/0522627/001	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	2 100 000 €	52 500 €	5 775 €	58 275 €	2 047 500 €
Banque Postale N° MON521757EUR/0522631/001	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	1 700 000 €	17 000 €	8 406 €	25 406 €	1 683 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €		9 887 748 €	371 755 €	132 367 €	504 122 €	9 515 993 €
RESSOUCCERIE							
Emprunt transféré N° 99142247255 / Crédit agricole	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	315 403 €	28 604 €	12 585 €	41 189 €	286 799 €
CENTRE DE TRI							
Emprunt Tirage n° 1 - Société générale Dossier n° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	900 000 €	75 000 €	35 405 €	110 405 €	825 000 €
Emprunt Tirage n° 2 - Société générale Dossier n° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	4 143 750 €	325 000 €	131 135 €	456 135 €	3 818 750 €
Emprunt Tirage n° 1 - Caisse d'épargne Dossier n° 20090112-001	700 000 €	8 ans 14/12/10 au 14/12/2018	97 098 €	97 098 €	3 000 €	100 098 €	-0 €
Emprunt Tirage n° 2 - Caisse d'épargne Dossier n° 20090112-002	3 800 000 €	8 ans 11/07/11 au 11/04/2019	802 003 €	529 637 €	22 806 €	552 443 €	272 366 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	12 500 000 €		5 942 851 €	1 026 735 €	192 347 €	1 219 082 €	4 916 116 €
TVME							
Emprunt Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	2 252 362 €	178 123 €	94 889 €	273 012 €	2 074 239 €
Emprunt CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	20 386 363 €	1 045 455 €	347 628 €	1 393 082 €	19 340 908 €
SOCIETE GENERALE N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	4 250 000 €	250 000 €	99 021 €	349 021 €	4 000 000 €
CAISSE D'EPARGNE BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	6 375 000 €	375 000 €	147 755 €	522 755 €	6 000 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	688 333 €	46 667 €	8 587 €	55 253 €	641 666 €
Banque Postale N° MON521755EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	200 000 €			0 €	200 000 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 200 000 €		34 152 058 €	1 895 244 €	697 879 €	2 593 123 €	32 256 814 €
TOTAL EMPRUNT	63 076 871 €		50 298 060 €	3 322 338 €	1 035 177 €	4 357 516 €	46 975 722 €

A fin 2018, l'encours de la dette est d'env 47 millions d'€.

L'annuité 2018 est de 4,36 millions d'€.

Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Pour la Compétence obligatoire :

Collectivité	contribution 2018 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
CAD	6 001 860	151 924	39,5
CAHC	5 015 729	126 626	39,6
CC Osartis Marquion	1 432 2666	42 277	33,9

***Population totale INSEE 2015**

Depuis 2007, date de création du SYMEVAD, jusqu'en 2017, les contributions réelles payées par les agglomérations ont baissé de 4,4% ; alors que dans le même temps l'inflation a été de 12,6% pour cette période.

En 2018, les contributions ont augmenté de 2,5% (inflation 1,8%).

En effet, le SYMEVAD a dû se résoudre à augmenter ses contributions au regard de plusieurs facteurs défavorables

- **Baisse des recettes de revente de matériaux dans un contexte international morose**
- **Baisse des soutiens de la société agréée CITEO (Eco-emballages)**
- **Augmentation de la fiscalité locale sur nos unités de traitement**
- **Augmentation de la fiscalité environnementale (TGAP)**

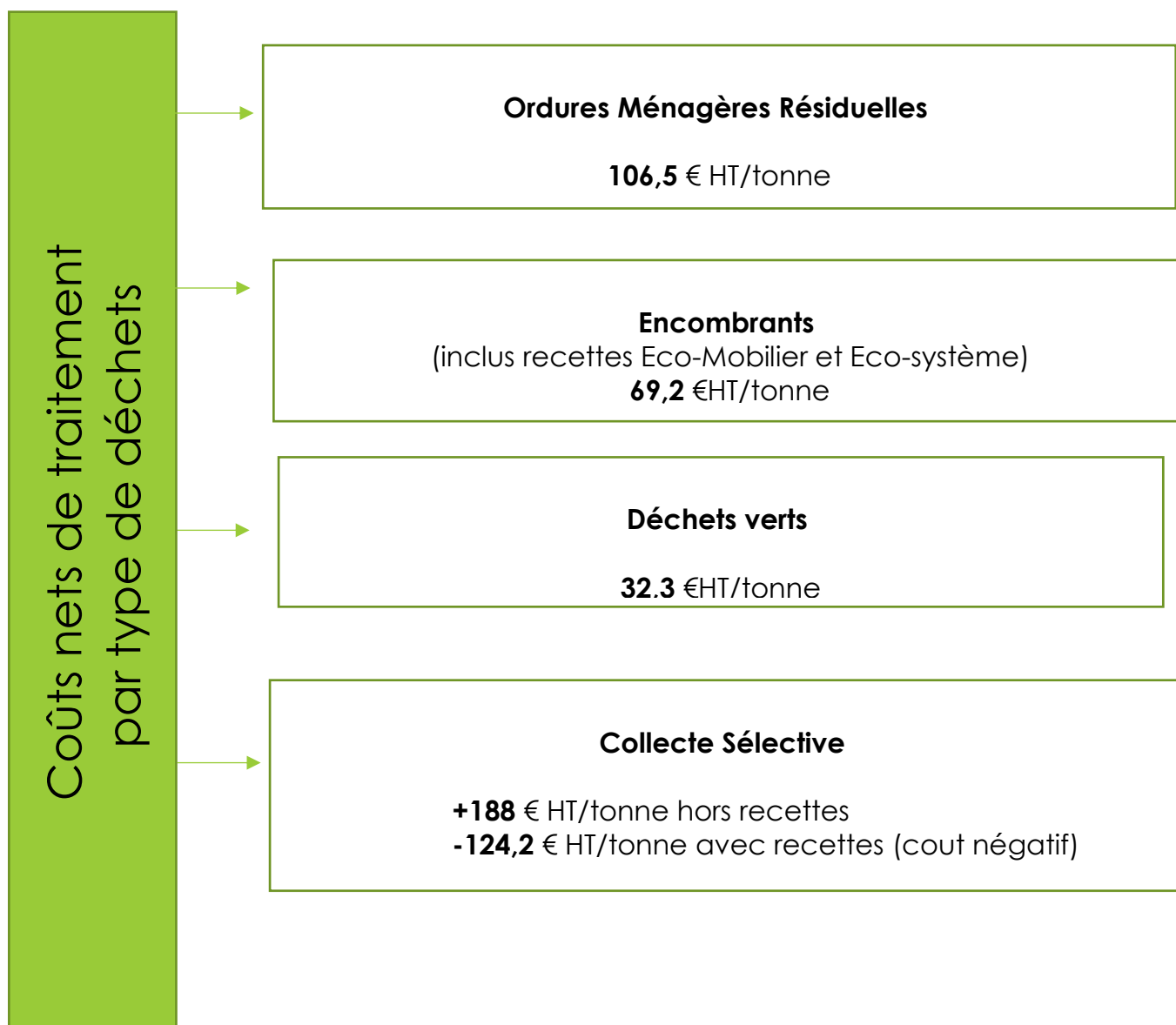
Pour la Compétence à la carte :

La contribution de la CAD au SYMEVAD pour la compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » pour la période du 1^{er} avril au 31 déc. 2018 (9 mois) a été de 764 000 €HT.

Indicateurs financiers

Principaux prestataires (€HT)

Nom société	Nature prestation	Montant annuel HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des OMR externalisées	335 000 €
SIAVED		145 000 €
HENERGIANE (TIRU)	Exploitation TVME	6 750 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Exploitation Centre de tri	2 770 000 €
VALNOR	Exploitation CVO	75 000 €
RAMERY ENVIRONNEMENT	Traitement déchets verts externalisés	190 000 €
WIART	Rotations bennes déchèteries	885 000 €
VEOLIA PROPRETE		655 000 €
DIE	Exploitation ressourcerie Evin-Malmaison	200 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des encombrants	725 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement du bois	200 000 €
VEOLIA STB	Traitement des gravats	75 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement de l'amiante	35 000 €
SOTRENOR	Traitement des DMS	170 000 €



Indicateurs financiers

Coûts nets de traitement
par habitant

€HT/HAB COUT NET	mode répartition	TOTAL
GENERAL	hab	2,5
COMMUNICATION	hab	0,3
PREVENTION	hab	0,9
OMR		27,2
<i>PART "FIXE"</i>	<i>hab</i>	7,7
<i>PART VARIABLE</i>	<i>tonnage</i>	19,4
COLLECTE SELECTIVE		-9,0
<i>PART "FIXE"</i>	<i>hab</i>	1,2
<i>PART VARIABLE</i>	<i>tonnage</i>	-10,3
DECHETS VERTS (DEV)		3,5
<i>PART "FIXE"</i>	<i>hab</i>	0,4
<i>PART VARIABLE</i>	<i>tonnage</i>	3,1
ENCOMBRANTS (ENC)		6,5
<i>PART "FIXE"</i>	<i>hab</i>	0,4
<i>PART VARIABLE</i>	<i>tonnage</i>	6,1
ROTATION BENNES DECHETERIES	hab	5,8
Déchets DECHETERIES (HORS DV ET ENC)	tonnage	0,7
HAUT DE QUAI MUTUALISE	hab	0,1
TOTAL HORS CONTRIBUTIONS		38,1

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SYndicat Mixte d'Elimination
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99



www.symeivad.org



SYMEVAD